SERRURERIE

FERMETURES — CLOTURES
BALUSTRADES FER et ALU

☆

Entreprise Cadoret S. A.

46, rue de Fleury
92 - CLAMART
Tél. : 642-06-86

clamart
bulletin municipal

Rédaction-Administration : MAIRIE DE CLAMART (92140)
Nouvelle série : n° 3 (59) — JUIN 1974 — Bimestriel — Le numéro : 2,00 F
Publicité : D.I.E.P., 37, rue de Châteaudun, 75009 PARIS — Tél. : 744-35-45

Editorial

Le plan d'occupation des sols

Le plan d'occupation des sols a été approuvé par le Conseil municipal le vendredi 10 mai 1974.

Neuf ans se sont écoulés depuis que l'Assemblée communale décidait en 1965, conformément aux règles légales de procéder à la révision du plan d'urbanisme de 1936.

L'opération qui a retardé depuis près de trois ans le déroulement de la procédure est le tracé du métro. Après de longues négociations, nous sommes parvenus à éviter que le métro passe par le quartier des Galvents ; désormais son tracé emprunte l'avenue du Général-de-Gaulle jusqu'au carrefour de la rue du Midi et de l'avenue Jean-Baptiste-Clément ; il traverse le quartier des Carnets, passe sous les parkings de l'hôpital, puis longe la clôture du cimetière intercommunal, aboutissant au carrefour de la route du Pavé-Blanc, il passe sous les parkings et voirie pour poursuivre son tracé sur la commune de Meudon.

Ainsi le plan d'occupation des sols est complet. Il réglementera désormais le droit des sols et les constructions qui pourront s'édifier dans les différentes zones.

Pratiquement, toutes les informations, détaillées qui furent publiées dans les bulletins municipaux restent valables. Je rappelle pour mémoire les différentes périodes de publication :

Numéro 41, décembre 1969, pages 5, 7 et 9
Numéro 42, mars 1970, pages 5 à 11
Numéro 43, juin 1970, pages 5 et 7
Numéro 44, octobre 1970, pages 11 à 17
Numéro 45, décembre 1970, pages 9 à 24

Ainsi mis à part le nouveau tracé du métro, les grandes voiries commandées par les exigences de circulation intercommunale (B. 18 et Rocade de liaison entre B. 18 et A. 10), les circulations internes dans la commune, les définitions des différentes zones de construction, le règlement général d'urbanisme, les réserves foncières, restent en l'état où nous les avions déjà définis dans ces différents bulletins municipaux.

La délibération du Conseil municipal, lorsqu'elle sera approuvée par les autorités de tutelle, provoquera l'arrêté de M. le Préfet de notre département qui publiera le plan d'occupation des sols de la commune et le rendra opposable aux tiers.

Après cette démarche, nous connaîtrons la période d'enquête d'utilité publique. Elle aura lieu vraisemblabement à la fin de l'année ou au début de l'an prochain.

Avant cette enquête, nous organiserons dans les salles de la mairie, du 29 septembre au 21 octobre, une exposition publique sur le plan d'urbanisme communal.

Cette exposition permettra à toutes les personnes qui le désirent de s'informer clairement sur les réalités, les servitudes et les prévisions du plan d'occupation des sols. Ainsi chacun pourra, lors de l'enquête, communiquer au commissaire responsable ses remarques d'intérêt public.

Après l'enquête, le plan sera à nouveau examiné par les instances élues responsables et enfin, il sera promulgué par un nouvel arrêté.

Des centaines de réunions, d'entrevues, de discussions auront été nécessaires pour parvenir enfin à cette étape. Désormais, une documentation précise pourra être communiquée à toutes les personnes propriétaires de leur sol et qui désirent soit construire, soit modifier ce qui y existe. Nous sortirons enfin de la néfaste situation des sursis à statuer, et notre commune maintenant pour la plus grande partie de son territoire les coefficients d'occupation du sol déjà acquis, pourra poursuivre son équipement harmonieux.

Jean FONTENEAU,
Maire de Clamart,
Chevalier de la Légion d'honneur.

GARANTIR LES VIEUX JOURS

La situation des personnes âgées est très variable lors des années où les forces diminuent et où se posent tout à la fois les problèmes de santé, de sécurité, et l'aide indispensable à partir du moment où il n'est plus possible de faire face soi-même aux tâches quotidiennes nécessaires à l'existence.

Différents moyens sont mis en œuvre sur notre commune pour répondre à cette situation : aide ménagère à domicile, foyer résidence, maisons de repos - maisons de retraite, etc.

Nous apprenons avec satisfaction que le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite Sainte-Emilie, qui est présidé par M. Jean FONTENEAU, Maire de notre commune, a pris récemment une décision très importante en faveur des personnes âgées.

La Maison de Retraite Sainte-Emilie, avenue Schneider, peut accueillir actuellement 105 personnes ; les équipements, tout en étant parfaitement entretenus, ont été réalisés à des époques déjà lointaines et les pensionnaires doivent cohabiter dans des chambres prévues pour 2, 3 ou 4 lits.

Le Conseil d'Administration de la Maison de Retraite a approuvé, lors de sa réunion du 7 mai, un projet présenté par M. GIRARD, architecte, résidant sur notre commune. Cette réalisation a pour but la construction d'un nouveau pavillon sur les vastes espaces dont l'établissement est propriétaire.

Le pavillon comprend 80 chambres individuelles, avec cabinet de toilette et sanitaire particulier. Il comportera tous les locaux annexes : salle à manger, salon de repos et de détente, cabinet médical, salles d'activités, salon de coiffure, de pédicure, etc.

Le coût de cette réalisation est prévu pour une dépense de 3,4 millions.

Une part importante de cette dépense, 1,2 million, sera couverte par un legs qu'avait consenti à la Maison de Retraite Mme CARPENTIER, professeur en retraite, qui habitait rue Condorcet, don particulièrement généreux.

Le Conseil Général, dans le cadre de son plan quinquennal d'équipement qui comporte chaque année l'aide à la construction de deux maisons de retraite, accorde pour cette opération une subvention de 1,5 million.

Le solde de la dépense sera couvert par un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Normalement, les travaux devraient débuter à la fin de l'année.

Ainsi, l'équipement de la commune trouvera par cette réalisation un développement intéressant. Les personnes âgées, qui parfois appréhendent la vie collective des anciennes maisons de retraite, bénéficieront par ce nouvel établissement d'un moyen mieux adapté aux temps actuels, lorsqu'ils se verront dans l'obligation de chercher un lieu de tranquillité pour leurs vieux jours.

Nous aurons l'occasion, lorsque le chantier sera ouvert, de présenter une maquette de cette nouvelle réalisation.

Nos anciens de la maison de retraite Sainte-Emilie pendant leur déjeuner.
(Photo Michel BISSONNET.)

L'ARC en CIEL SPORT
CAMPING — LOISIR — TENNIS
GRANDE EXPOSITION de CAMPING et MATERIEL
1 000 m² en plein air
TENTES **MARÉCHAL, JAMET**
REMORQUES, AUVENTS CARAVANES PLIANTES **ERKA**
PRIX DISCOUNT
démonstration
vente
location
MARECHAL
Place Marquis (43, rue du Président-Roosevelt) **Tél. : 642-05-07**

TÉLÉ CONDORCET **CAPIGUIAN spécialiste couleur**
SERVICES APRÈS VENTE ASSURÉS • « TELEFUNKEN », « GRUNDIG-DUAL », « THOMSON », etc.
Dépannage toutes marques — CHAINES HI-FI, ÉLECTRO-MÉNAGER, toutes marques
175, avenue Jean-Jaurès, **92140 CLAMART** **Téléphone : 645-34-69 / 642-56-17**
Arrêt autobus 189 (Condorcet)

LES VACANCES DE NOS ANCIENS A COUSSEY-LES-BOIS

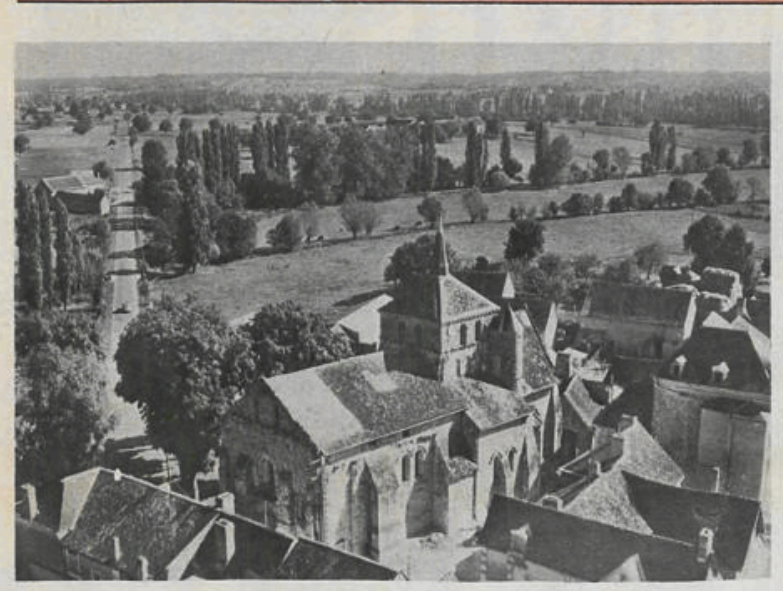

Coussay-les-Bois (vue d'avion)

Toute collectivité a le devoir de solidarité et la Municipalité de Clamart s'est toujours préoccupée de procurer la joie de vivre aux anciens de la commune : assurer le mieux-être des plus défavorisés et lutter contre leur isolement.

Dans cette recherche, il n'est pas toujours facile d'arriver à un équilibre entre des besoins illimités et des ressources forcément limitées.

Cependant, dans un certain domaine, la Ville de Clamart est arrivée depuis quelques années à une réalisation appréciée : les vacances des Anciens.

Tout le monde attend aujourd'hui le temps des vacances et, dans notre Région Parisienne, nul n'en conteste la nécessité ; il faut donc qu'aucune catégorie sociale n'en soit exclue.

C'est pourquoi, dès 1947, Clamart a fait l'acquisition en Poitou d'une propriété située au centre d'un village accueillant, au nom évocateur, Coussay - les - Bois, à 325 kilomètres de Paris. Dans cet ancien couvent, la tranquillité et le calme sont encore dans les murs ; une belle chapelle existe encore. Parc magnifique avec des arbres séculaires, prairies et champs d'une superficie d'une trentaine d'hectares, cette propriété avait été achetée pour un prix assez bas, mais depuis vingt-sept ans, réparations, transformations et modernisations ont été effectuées.

Départ des anciens pour Coussay. (Photo L. LARBALETTE.)

Pour 1974 seulement, près de 300.000 francs (30 millions) ont été dépensés : installation du chauffage, réfection de l'installation électrique, goudronnage des allées. Tous les efforts de la Municipalité concourent à en faire un lieu de vacances confortable, agréable et répondant à toutes les exigences de l'Administration.

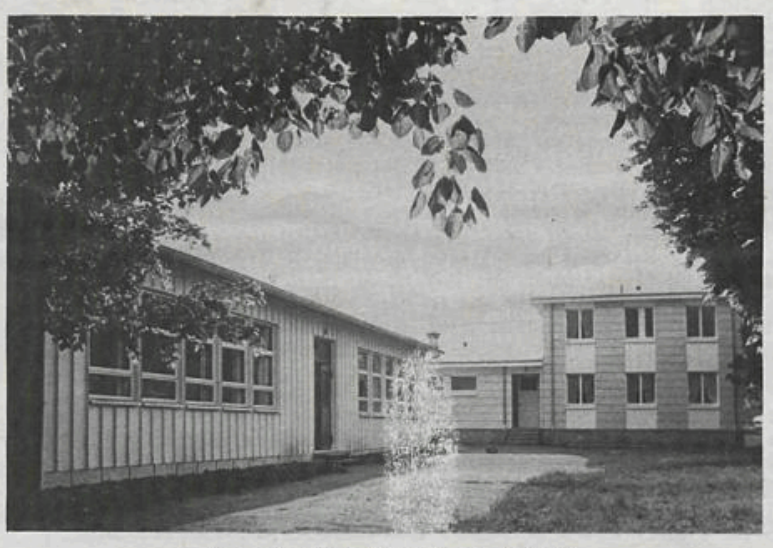

Les nouvelles installations de Coussay

Centre de vacances pour retraités en mai et juin, trois groupes de 100 occupent les locaux durant quinze jours. Cette année, le premier groupe est parti le 12 mai et revenu le 25 ; le deuxième groupe est parti le 25 mai et revenu le 8 juin ; le troisième groupe est parti le 8 juin et revenu le 22 juin. Le beau temps a permis à tous de passer d'excellentes vacances.

En juillet et août, la propriété sert de colonie de vacances ; il y a deux séjours d'un mois pour les enfants de 11 à 14 ans et pour les enfants de moins de six ans.

Un urbaniste disait : « L'urbanisme, c'est l'introduction de la verdure dans la ville » ; les vacances, c'est la sécurité, la pleine disponibilité de son temps, un bon environnement physique. Tous ces avantages se retrouvent à Coussay. Nos « vacanciers » apprécient l'environnement du village et la pureté de l'air, l'absence de bruit et le charme de la verdure. Les originaires de la campagne sont replongés dans leur origine rurale.

Le séjour à Coussay est toujours trop court. Sous la direction de M. JUTAND et Madame, un personnel dévoué veille au confort de chacun ; une cuisinière particulièrement douée leur prépare une nourriture abondante. La maison comporte des salles de réunion pour jeux et télévision. Mais, à cette saison, le spectacle, c'est la nature et le village. Tous les Clamartois en vacances font la connaissance de la campagne environnante, des commerçants et des agriculteurs ; les rapports avec les gens de Coussay sont excellents ; des amitiés se lient et se retrouvent l'année suivante. La colonie de Clamart apporte à ce village du Poitou, durant quatre ou cinq mois, en plus d'un supplément de ressources, une vie particulière, unanimement appréciée.

M. JUTAND, gérant des lieux.

Cette communauté de vie se retrouve chaque année, plus officiellement, à l'occasion d'un dimanche de fête qui a lieu au cours d'un des trois séjours. Cette année, c'était le dimanche 2 juin. Les anciens de Clamart, en vacances, accueillaient leurs vieux amis de Coussay au cours d'un déjeuner, en présence des Maires de Coussay-les-Bois et de Clamart. Un menu particulièrement choisi avait été préparé pour les 120 convives qui remplissaient la salle. Une vingtaine d'anciens de Coussay s'étaient joints aux Clamartois ; à côté de M. CHARRE, Maire Adjoint, remplaçant M. FONTENEAU, il y avait le Maire de Coussay, M. ROYER avec Madame, M. PRIMAUD et M. PETRAUD, conseillers municipaux de Coussay ; comme chaque année, était présent M. le Curé de Coussay, le Père FALIERES, très apprécié des Clamartois. Plusieurs Clamartois avaient aussi fait le voyage ce jour-là :M. CHARRE, M. FOUQUE, M. et Mme HOCHET, M. MONVOISIN, M. FRAYSSINHES, M. BONNARD.

Cinq amis de Clamart en vacances.

Cette journée, passée à Coussay, a permis de se rendre compte de l'ambiance particulièrement agréable et cordiale qui règne durant les vacances de nos Anciens.

Pour eux qui ont travaillé durant les décennies qui ont précédé et qui ont été les artisans de la cité dans laquelle nous vivons quinze jours de repos, de détente et de grand air dans ce tranquille village de la Vienne sont un très heureux moment de leur vie. C'est un devoir de reconnaissance des jeunes générations envers les Anciens. « La grandeur d'une nation se mesure à la place et au sort qu'elle fait à ses vieillards. »

La ville de Clamart répond du mieux possible à cette définition.

J. F.

Un groupe de Clamartois en détente

MOBILIER DE FRANCE

DALO

644-66-14

CLAMART

153 RUE DE FLEURY

IMPRIM'UNION S. A.

Tous travaux Commerciaux Publicitaires Administratifs

58, avenue Henri-Barbusse — 92140 CLAMART

Tél. : 642-00-34

le budget de notre commune

L'ACTION CULTURELLE

LES BIBLIOTHÈQUES

Depuis plusieurs années, nous avons voulu donner aux Clamartois la possibilité de bénéficier des services d'une bibliothèque et nous avons développé les équipements de quartier. Le crédit annuel consacré à cette action se décompose ainsi :

— 72 000 F sont employés à l'achat de livres pour les bibliothèques d'adultes, d'adolescents et d'enfants.
— 9 000 F aux abonnements de revues et journaux à la disposition des lecteurs.
— 30 000 F pour frais de reliure.
— 14 000 F de crédit de matériels divers.

Les dépenses du personnel affecté aux bibliothèques et au bibliobus s'élèvent à 513 243 F.

Les frais d'entretien des locaux et la quote-part des frais d'administration générale représente 241 078 F.

Ainsi la dépense totale pour les bibliothèques est de : 879 321 F.
Les recettes se limitent à une subvention de l'Etat de : 30 000 F.

La charge communale est donc pour ce service de : 849 000 F.

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Près de 500 enfants de notre commune fréquentent le Conservatoire de musique.

Les dépenses de ce service se décomposent ainsi :
— 354 042 F en frais de personnel.
— 7 100 F en frais de matériel.
— 118 544 F en quote-part de frais d'administration générale.
La dépense totale est de : 479 686 F.

Les recettes comprennent principalement la participation des familles pour une somme de 110 000 F et une subvention du département : 25 000 F.

La charge communale pour le Conservatoire de musique est de : 345 000 F.

LA MUSIQUE MUNICIPALE

La musique municipale apporte son concours à diverses manifestations communales. Elle organise des concerts au parc de la Maison-Blanche, dans divers quartiers de la ville ou dans les maisons de retraite pour personnes âgées.

Elle bénéfice d'une subvention annuelle de 9 000 F et d'un crédit matériel de 4 500 F.

LES CENTRES DE LOISIRS ET DE CULTURE

Le Centre Jean-Mermoz, rue Gabriel-Péri, et le Centre Deulin, au Haut-Clamart, présentent dans leurs ateliers des activités diverses fréquentées par les jeunes comme par les adultes.

Le personnel permanent ou temporaire attaché à ces centres entraîne une dépense de 185 923 F.

Les frais d'entretien et de fonctionnement des locaux s'élèvent à 60 640 F.

La quote-part de frais d'administration générale est de 62 253 F.

Les frais de matériel s'élèvent à 10 000 F.

Enfin la commune accorde une subvention de 30 000 F à l'Office de la Jeunesse.

Ainsi la charge communale pour ces activités est de 348 822 F.

LE SERVICE LOISIRS ET CULTURE

Le manque de salle de spectacle nous a obligé de limiter les spectacles divers, les conférences, les séances de cinéma. Il faut nous contenter des possibilités offertes par la salle de la mairie ou la salle de la rue du Guet.

Les manifestations diverses qui peuvent être organisées tout au cours de l'année, entraînent les dépenses suivantes :

Personnel affecté à ce service	25 496 F
Frais d'entretien des locaux	22 117 F
Quote-part de frais d'administration générale	8 537 F
Troupes, films, etc	46 000 F
Publicité	18 000 F
Location de salles	4 000 F
Frais de matériel	8 000 F
Soit un total de	132 150 F

Les droits d'entrée sont de : 25 000 F.
La charge communale est de : 107 150 F.
Enfin la commune accorde 11 000 F de subventions à diverses associations locale de caractère culturel.

Ainsi on peut récapituler les dépenses culturelles à la charge de la commune et constater qu'elles s'élèvent à : 1 674 472 F, soit environ 30 F par habitant.

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

LA CRÈCHE

La crèche municipale de la rue du Trosy accueille cinquante bébés jusqu'à l'âge de deux ans.

Les dépenses de cet établissement se résument ainsi :

Frais de personnel	457 845 F
Les frais d'entretien des locaux, de chauffage	85 718 F
La quote-part de frais administratifs	153 300 F
L'alimentation des bébés	20 000 F
Le matériel	9 800 F
La dépense totale est donc de	726 663 F

Les familles participent aux frais pour 126 000 F et la commune reçoit 90 000 F de subvention de l'Etat et du département.

La charge communale est donc de : 510 663 F.

LES DISPENSAIRES

Le dispensaire de Clamart-Centre et celui du Haut-Clamart provoquent les dépenses suivantes :

Frais de personnel	1 124 687 F
Les frais d'entretien et de fonctionnement des immeubles	263 184 F
La quote-part de frais d'administration générale	376 580 F
Les frais de produits pharmacentiques, d'hygiène, d'analyses	95 000 F
L'entretien et l'acquisition du matériel	39 500 F
Soit un total de	1 898 951 F

Les personnes bénéficiant des services des dispensaires règlent en participation : 475 000 F.

La charge communale est donc de : 1 423 951 F.

La commune accorde une subvention de 40 000 F au Service de prophylaxie dentaire qui soigne les enfants des écoles. Elle accorde également 2 650 F de subventions à diverses œuvres de protection sanitaire.

Le dispensaire de Clamart, centre avenue Jean-Jaurès. (Photo Michel BISSONNET.)

L'AIDE SOCIALE

La participation de la commune dans les dépenses d'aide sociale a un caractère très diversifié.

L'aide médicale gratuite aux personnes âgées, les aides aux handicapés, aux invalides, etc., sont assurées dans une répartition des charges entre l'Etat, le département et la commune.

Le contingent revenant à la commune pour cette catégorie de dépenses s'élève en 1974 à 600 000 F.

Les allocations de bons de charbon, de gaz ou d'électricité pour les familles nombreuses ou les personnes âgées, sont de 32 000 F ; les secours d'urgence de 8 000 F.

Le personnel communal employé au Service social au Bureau d'Aide sociale entraîne une dépense de 471 418 F.

Les frais d'administration générale sont de 154 496 F.

La commune assure le fonctionnement de trois foyers d'accueil et de détente pour personnes âgées ;les dépenses de personnel, d'entretien et de fonctionnment sont de 106 669 F.

La commune subventionne les associations familiales, les foyers d'accueil de jeunes, les associations de personnes âgées, les associations de mutilés, de paralysés, d'enfants déficients et l'aide aux délinquants, le centre d'amélioration de l'habitat. Le total de ces subventions s'élève à 105 450 F.

Enfin le Bureau d'Aide sociale intervient en diverses circonstances : secours divers, repas et colis aux économiquement faibles, séjours de vacances des personnes âgées, gestion de la résidence de Morambert, etc.

La commune subventionne le Bureau d'Aide sociale pour une somme de 300 000 F en 1974.

La récapitulation générale des charges communales pour l'action sanitaire et sociale s'établit ainsi :

Crèche	510 663 F
Dispensaire	1 423 951 F
Subvention sanitaire	42 650 F
Aide sociale	1 778 039 F
Soit un total de	3 775 297 F

qui représente une dépense moyenne de près de 70 F par habitant.

DÉLIVRANCE DES CARTES GRISES

Lors de la prise en charge du service des cartes grises par la préfecture des Hauts-de-Seine, il avait été décidé que les acquéreurs de véhicules d'occasion auraient la faculté de déposer dans les commissariats de police les dossiers relatifs à leur immatriculation, mais qu'ils devraient retirer à la préfecture les certificats d'immatriculation correspondants, leur délivrance étant subordonnée à la perception de droits au profit du Trésor, droits qu'un régisseur de recettes est seul habilité à recouvrer.

Or, il est apparu que cette manière de procéder présentait des inconvénients sérieux pour les habitants de la partie méridionale du département qui ne disposent pas de liaisons pratiques et rapides avec le chef-lieu. C'est pourquoi il a été jugé opportun de confier désormais aux sous-préfectures d'Antony et de Boulogne-Billancourt le soin de délivrer les cartes grises des véhicules dont les dossiers auraient été déposés dans les commissariats de police des arrondissements dont il s'agit.

Cette nouvelle procédure est entrée en vigueur le 1er avril 1974.

Il est précisé que les cartes grises établies antérieurement au 31 mars 1974 pour les habitants des arrondissements d'Antony et de Boulogne-Billancourt qui n'auraient pas été retirées à cette date seront transférées dans les sous-préfectures.

Pour Clamart, s'adresser à la sous-préfecture, avenue Lebrun, à Antony.

Ceux qui nous quittent

Roger Berton, ancien conseiller municipal de Clamart est mort le 25 mai 1974, à l'âge de 61 ans, au lieu qu'il avait choisi pour sa retraite, à Jard-sur-Mer, en Vendée.

Il résidait à Clamart, au Jardin Parisien, et après une existence de dur labeur d'ouvrier à la S.N.C.F., il avait bénéficié de sa retraite à l'âge de 55 ans et s'était retiré en Vendée pour bénéficier d'un repos bien mérité. La maladie a écourté cette période où il pouvait bénéficier de l'affection de son épouse et des quatre enfants qu'il avait élevés avec toutes les valeurs que sait apporter dans sa famille un père affectueux et généreux.

Roger Bertron avait été conseiller municipal de Clamart et avait eu, tout au cours de son mandat, le souci de bien servir les habitants de son quartier du Jardin Parisien.

A Mme Bertron et à ses enfants nous exprimons nos respectueuses condoléances.

informations locales

LE 10 MAI 1974

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de M. Fonteneau, maire de Clamart, le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 10 mai 1974.

Dans une courte allocution, M. le Maire rend hommage au président Georges Pompidou, décédé le 2 avril dernier, et le Conseil municipal observe une minute de silence.

Les divers points de l'ordre du jour sont ensuite abordés :

Arrêtés du Maire.

Le Conseil approuve divers arrêtés pris par le Maire dans le cadre de sa délégation, et notamment :

— Arrêtés portant soumission pour travaux divers à la Colonie de vacances de Coussay-les-Bois; le montant s'élève à 268 403,60 F.

— Arrêtés divers portant approbation de police d'assurance, de marchés de gré à gré, et d'engagements de location.

— Arrêté portant approbation d'une soumission du Groupement des Entreprises D.B.-P.M. pour la restauration face est du clocher et des contreforts en façade nord de l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul : 61 882,44 F.

— Arrêté portant approbation d'un marché pour la fourniture d'un Camion benne : 59 826,82 F.

Urbanisme.

— Après un long exposé de M. Etring et les explications de M. le Maire, le Conseil approuve le Plan d'occupation des Sols de la commune, sous réserve de certaines modifications à apporter à ce document avant qu'il soit rendu public.

— Le dernier tracé du prolongement de la ligne 14 du métro est approuvé.

— Pour la construction du Centre administratif, rue J.-Jaurès à Clamart, le jury du concours s'est réuni le 23 avril 1974, et a désigné l'Entreprise « La Construction Rationnelle » lauréate du concours. Le Conseil approuve le procès-verbal de cette réunion, et l'avant-projet établi par cette entreprise, il sollicite de l'Etat, du district et du département, une subvention aussi élevée que possible pour aider la commune, dans cette opération dont le coût est évalué à 14 187 454 F.

— Le projet d'exécution de la construction de la salle de spectacles et dépendances socio-culturelles (au-dessus du marché), rue P.-Vaillant-Couturier et rue J.-Jaurès, établi par les architectes MM. Taponnier et Parlebas, est approuvé. La dépense se monte à : 12 462 344 F.

— Sont également approuvés divers plans, devis et projets :

— Ravalement du bâtiment de la Mairie.

— Travaux pour l'aménagement d'un service de la documentation et d'information au C.E.S., 7, rue de Vendée.

— Travaux de réfection des trottoirs, rue des Volontaires, rue du Capitaine-Tarron, rue Voltaire, rue du Capitaine-Deullin, rue des Vignes, av. Général-de-Gaulle et extension des canalisations d'eau.

— Sont approuvées diverses promesses de vente : opérations comprises dans la Z.A.D. et opérations de voirie inscrites au P.O.S.

Affaires sociales.

Le Conseil approuve diverses conventions pour le fonctionnement des Colonies de vacances et fixe à 18 F par jour et par enfant le montant de la participation des familles aux frais de séjour dans les colonies.

— Le Conseil municipal demande l'adhésion de la commune au Syndicat intercommunal pour l'étude et la création d'un Institut Educatif pour Débiles surhandicapés dont l'implantation est projetée à Meudon et approuve les statuts de ce Syndicat.

Mlle Crambes et M. Frayssinhes sont désignés comme délégués au Comité d'administration.

Affaires diverses.

— Le Conseil décide la création d'une discothèque de prêt, en annexe à la Bibliothèque municipale.

— Le rapport moral et financier de la Caisse des Ecoles est approuvé.

— Sont approuvés les tarifs de location des gymnases et terrains de sport et divers taux de rémunération du personnel.

UN CENTRE SPÉCIALISÉ POUR SUR-HANDICAPÉ

Parmi toutes les formes d'aide à l'enfance et à l'adolescence, l'aide aux enfants surhandicapés est d'une insuffisance criante. Il existe des centres pour débiles mentaux, des centres pour handicapés physiques. Mais lorsqu'il s'agit d'enfants accumulant des handicaps, le placement est pratiquement inexistant.

Alors que des centres médico-éducatifs pour enfants et adolescents surhandicapés ont été créés à Saint-Etienne et à Lyon, la région parisienne en est dépourvue. Dans le seul département des Hauts-de-Seine, plus de 500 cas sont officiellement connus, sans compter ceux qui n'osent pas se déclarer.

C'est pourquoi 14 communes ont entamé, depuis un an, l'étude d'implantation d'un centre médico-éducatif, avec l'aide gracieuse et indispensable des APEI de ces communes.

Une pré-étude, effectuée par un architecte spécialisé, a permis de vérifier la viabilité du projet. Celui-ci consiste en la construction d'un institut médico-éducatif intercommunal, qui sera érigé sur un terrain de 2 hectares, situé sur la commune de Meudon.

Cet établissement pourra recevoir, dans sa première phase, 120 surhandicapés majeurs, pensionnaires, demi-pensionnaires et externes.

Les frais de journée seront pris en charge par l'Action sanitaire et sociale.

Le coût de la construction étant évidemment important (actuellement estimé à 10.000.000 de F) et l'urgence de la création étant impérative, il est question d'en demander l'inscription au VIIe Plan. Il sera, de plus, fait appel à des subventions et à des emprunts.

Les communes intéressées : Boulogne-Billancourt, Châtillon-sous-Bagneux, Chaville, Clamart, Garches, Issy-les-Moulineaux, Marnes-la-Coquette, Meudon, Montrouge, Le Plessis-Robinson, Saint-Cloud, Sèvres, Vanves, Ville-d'Avray, avaient envisagé la création d'un syndicat intercommunal chargé de faire exécuter sous son contrôle l'étude d'implantation.

L'établissement recevra, prendra en charge et traitera les enfants inadaptés présentant :

— Dans le cas typique, une débilité moyenne ou profonde (du type semi-éducable) avec un grave handicap moteur surajouté ;

— Le cas échéant, une débilité moyenne ou profonde avec des troubles sensoriels surajoutés, particulièrement visuels, combinés avec des troubles moteurs ;

— Toutes catégories non admises dans les IMP et IMPRO existants.

C'est une œuvre de longue haleine qui demande deux à trois ans pour être menée à son terme.

Le 13 mai 1974, a eu lieu à Boulogne, une réunion en vue de la constitution officielle du Syndicat Intercommunal pour la création d'un Institut Médico-Educatif à Meudon ; y participaient les deux représentants du Conseil Municipal de Clamart : Mlle CRAMBES et M. FRAYSSINHES.

Actuellement, ce Syndicat comprend onze communes :

Saint-Cloud, Vanves, Marnes-la-Coquette, Clamart, Boulogne, Meudon, Montrouge, Sèvres, Issy-les-Moulineaux, Ville-d'Avray, Le Plessis-Robinson.

Parmi les membres du Bureau du Syndicat, qui a été constitué, notons :

M. POUILLOT, maire-adjoint de Boulogne, président.

Mlle CRAMBES, Clamart, vice-présidente.

Le secrétariat administratif est assuré par M. QUELENEC, secrétaire général de la Mairie de Meudon.

Afin de pouvoir profiter de toutes les facilités financières, et des subventions, un dossier préalable doit être rapidement déposé pour une inscription possible au VIIe Plan.

C'est pourquoi le Comité Syndical a désigné M. PARLEBAS, en qualité d'architecte, qui constituera le dossier de programme établi par la D.D.A.S.S.

Nul ne peut rester indifférent à l'immense détresse des enfants surhandicapés et de leur famille. Par cette réalisation, il sera possible d'apporter une aide substantielle à un certain nombre de familles de la Commune.

LA FÊTE DES MÈRES

Le samedi 25 mai, M. le Maire, entouré des membres du Conseil Municipal, accueillait dans les Salons de la Mairie dix familles de Clamart dont les Mamans devaient recevoir la Médaille de la Famille Française.

Après avoir retracé les mérites acquis par les Mères qui, en transmettant la vie et en forgeant la nature et le caractère de leurs enfants, participent courageusement à l'éclosion du bonheur ; après avoir adressé ses compliments aux pères de famille qui, par leur dévouement quotidien, assurent les moyens économiques nécessaires à la vie de celle-ci et participent dans leur foyer à l'éducation de leurs enfants ; après avoir remercié tous les enfants présents, grands et petits, de leur reconnaissance et de leur tendresse à l'égard de leurs parents, M. le Maire épinglait les médailles et remettait les diplômes aux neuf mamans, qui recevaient ensuite les cadeaux et fleurs offerts par le Conseil Municipal.

Ont été décorées

De la Médaille d'Argent :

— Mme ABDELHAK, mère de dix enfants.

— Mme HALLAERT, mère de huit enfants.

De la Médaille de Bronze :

— Mme FOUCAT, mère de sept enfants.

— Mme POYART, mère de six enfants.

— Mme PARON, mère de six enfants.

— Mme CHARTON, mère de cinq enfants.

— Mme LE DU, mère de cinq enfants.

— Mme TEJOU, mère de cinq enfants.

— Mme QUITTARD, mère de cinq enfants.

— Mme GEOFFROY, mère de cinq enfants.

Le lendemain dimanche 26 mai, M. le Maire se rendit avec MM. les Maires-Adjoints dans les Maisons de Retraite Ferrari et Sainte-Emilie afin de porter le témoignage de la collectivité communale aux Mamans qui vivent dans le repos et le calme de ces établissements.

Le samedi, l'Harmonie Municipale avait donné un concert fort apprécié par tous les résidents de la Maison Ferrari.

RÉSULTATS DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE

	DEUXIÈME TOUR (19 mai 1974)						PREMIER TOUR (5 mai 1974)														
BUREAUX DE VOTE	INSCRITS	VOTANTS	BULLETINS BLANCS OU NULS	EXPRIMES	GISCARD d'ESTAING	MITTERRAND	VOTANTS	BULLETINS BLANCS OU NULS	EXPRIMES	CHABAN-DELMAS	DUMONT	GISCARD d'ESTAING	HERAUD	KRIVINE	LAGUILLER	LE PEN	MITTERRAND	MULLER	RENOUVIN	ROYER	SEBAG
1. Salle des Fêtes Mairie ..	1276	1122	18	1104	536	568	1089	3	1086	135	37	356	1	6	35	4	477	7	3	24	1
2. Ecole Garçons Jean-Jaurès	1362	1145	16	1129	672	457	1142	9	1133	155	22	481	0	4	23	7	385	4	5	45	2
3. Ecole Filles Jean-Jaurès .	1186	1007	17	990	553	437	985	3	982	116	25	397	0	4	14	4	368	8	0	41	5
4. Ec. Filles Maison-Blanche	1404	1225	15	1210	678	532	1203	6	1197	128	32	473	0	1	28	12	480	12	3	25	3
5. Ec. Garçons D.-Abraham.	1301	1098	14	1084	612	472	1052	7	1045	126	23	406	0	5	10	4	419	3	2	45	2
6. Ec. Filles D.-Abraham	1324	1158	24	1132	699	433	1161	6	1155	160	44	513	0	1	11	7	368	12	3	33	3
7. Ecole Garçons Paul-Bert..	1160	1004	9	995	509	486	956	3	953	140	26	339	0	6	17	10	392	4	2	16	1
8. Ecole Garçons Jules-Ferry	1440	1249	18	1231	728	503	1198	5	1193	164	29	479	1	5	21	9	428	10	0	45	2
9. Ecole Filles Jules-Ferry ..	1392	1192	20	1172	695	477	1147	3	1144	144	28	506	2	9	19	13	387	6	0	29	1
10. Maternelle Jean-Jaurès ..	1444	1235	18	1217	730	487	1199	8	1191	168	23	505	0	5	18	5	422	6	0	39	0
11. Maternelle Paul-Bert	1356	1171	13	1158	699	459	1134	4	1130	156	30	482	0	1	17	8	384	11	1	39	1
12. Ec. Garç. Estienne-d'Orves	1448	1240	10	1230	694	536	1221	7	1214	160	22	478	1	1	21	13	471	4	0	39	4
13. Ec. Filles Estienne-d'Orves	1175	988	9	979	464	515	952	6	946	139	18	273	0	1	15	4	447	8	0	40	1
14. Matern. Estienne-d'Orves.	1522	1324	24	1300	647	653	1295	15	1280	182	43	397	3	2	25	6	556	8	4	51	3
15. Maternelle rue du Parc ..	1572	1335	25	1310	607	703	1326	11	1315	162	39	425	0	7	34	8	596	5	2	36	1
16. Ecole Jardin Parisien	1267	1106	15	1091	463	628	1076	6	1070	161	24	270	2	6	29	7	534	13	2	21	1
17. Matern. rue de la Plaine.	1302	1146	15	1131	351	780	1131	8	1123	117	18	238	0	2	26	6	689	10	4	12	1
18. Ec. Garçons rue Bretagne.	1462	1253	9	1244	371	873	1243	5	1238	160	23	215	1	3	36	12	756	11	2	15	4
19. Ecole Garçons Pavé-Blanc	1210	1077	10	1067	338	729	1046	5	1041	100	19	209	0	8	28	11	640	7	2	13	4
20. Ec. Garç. de la Garenne	1516	1315	11	1304	519	785	1287	7	1280	119	24	362	5	2	31	7	703	10	3	13	1
21. Ec. Filles de la Garenne..	1793	1571	22	1549	462	1087	1560	14	1546	164	18	290	1	9	36	16	969	10	4	22	7
22. Matern. de la Garenne ...	1923	1667	22	1645	743	902	1652	9	1643	212	29	475	0	7	42	10	790	14	3	58	3
Totaux	30835	26626	354	26272	12770	13502	26055	150	25905	3268	596	8569	17	95	536	183	11661	183	45	701	51

loisirs culture

ateliers parisiens de confection
CONFECTION FÉMININE — PANTALONS DAMES
EMPLOIE DU PERSONNEL FÉMININ
114, av. du Général-de-Gaulle, **92140 CLAMART — Tél. : 642-93-35**

LE FESTIVAL DE CINÉMA AMATEUR

Avec le second Festival « LE BLASON », Clamart s'est révélé être un lieu de rencontre du Cinéma Amateur. Cette manifestation qui a eu lieu les 27 et 28 avril dernier, a obtenu le plus large succès. Elle réunissait au programme vingt-quatre films présentés par les club cinéastes de : VANVES, MANTES, MEAUX, VAIRES, CHARENTON, PARIS IMAGE XV, S.C.A., C.E.S.F. ORSAY, CINE AMATEURS DE FRANCE, SANNOIS et bien sûr le C.P.C. CLAMART. Ce fut un festival de qualité qui prouve à quel point les cinéastes amateurs savent de nos jours manier la caméra et construire des films de grand intérêt. Tous les sujets ont été abordés : voyages, documentaires, dessins animés, scénarios-vaudeville et à thèmes, etc... Après une ultime séance avec débat animée par M. BONNEL, président de la Section Cinéma, la remise des prix a eu lieu en présence de M. PLAIS, président administratif du C.P.C.C. et de nombreuses personnalités du monde du cinéma amateur.

Cette manifestation artistique était honorée de la présence de MM. MAZEAUD, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse, aux Sports et aux Loisirs, VAUCLAIR, Député, FONTENEAU, Maire de Clamart, BESNARD, Maire-Adjoint.

M. PLAIS, en quelques mots, résuma le but de ce Festival et remercia toutes celles et tous ceux qui apportèrent leur contribution au succès de ces deux journées d'un cinéma constructif. Puis M. BETOUX, membre de la Fédération, président du Club des P.T.T. et président du Jury, prit la parole. A son tour, M. BETOUX adressa des paroles chaleureuses à l'Assemblée et donna lecture du palmarès.

Le Trophée « LE BLASON », œuvre sculptée par M. WILLAUME, est remporté par le Club IMAGE XV pour ses deux films : « Je ne veux pas rentrer seul au pays », de M. LOOW et « Les Sabliers » de M. FOUSSARD.

PALMARES INDIVIDUEL

Ont obtenu :

Premier Grand Prix, Coupe de la Jeunesse et des Sports, au film : « Le Piège », de M. BENOIT, C.C.A.C. Charenton.

Deuxième Grand Prix, Médaille de la Ville de Clamart, au film : « Je ne veux pas rentrer seul au pays », de M. LOOW, Club Image XV.

Premier prix, Coupe offerte par le Journal « Toutes les Nouvelles », au film : « Et la fumée fit le reste », de M. PONCEBLANC, du C.A.C. Vanves.

Premier prix, Médaille du Président du C.P.C.C. au film : « La Boule de Cristal », de Mme LEPETIT, de la S.C.A.

Premier prix, Médaille de la Ville de Clamart, au film : « La feuille blanche », de MM. BROCHARD et ESCUDIE, du C.C. Meaux.

Premier prix, Médaille de la Présidente première Région de la F.C.F.C. au film : « Polycolor », de MM. ESCUDIE et VASETTI, du C.C. Meaux.

Deuxième prix, prix offert par le C.P.C.C. au film : « Le Sablier », de M. FOUSSARD, du Club Image XV.

Deuxième prix, prix Kodak au film : « La Rose du Sud », de M. JOUAULT, du C.C.A.C. Charenton.

Deuxième prix, prix offert par Hifi-Zoom, au film : « Transition », de M. GROSSMANN, du C.C.A. Mantes.

Troisième prix, prix offert par C.D.S. au film : « Le Bombyx de l'Ailante », de M. VINOT, du C.A.C. Vanves.

Troisième prix, prix offert par C.D.S. au film : « Allergophonie », de M. LETONDEUR, du C.C. Sannois.

Troisième prix, prix offert par le Studio Richard, au film : « In Measure », de M. GARNIER, du C.C. Sannois.

Troisième prix, prix offert par le Studio Richard, au film : « Au Printemps », de M. WATIER de la S.C.A.

MENTIONS

Des mentions ont été décernées aux films :

— « Michel », de M. PLAIS du C.P.C. Clamart.

— « De l'autre Côté », de M. REMOND du C.E.S.F. Orsay.

— « Histoire d'Eau », de M. BRUGET du C.P.C. Clamart.

— « Mai 1968 », de M. BLEREAU du C.A.C.F.

Le Jury était composé de :

M. BETOUX, représentant la F.C.F.C. ;

M. LEPRISE, conseiller municipal ;

Mlle GARNAULT, du Club Image XV ;

MM. LEHODEY et ZAMANSKI, du C.P.C. Clamart ;

Et de M. ECROYD, artiste peintre.

Pour ceux qui aiment le cinéma, ce fut l'occasion de passer quelques heures tout à la fois agréables, instructives et de détente.

Au cours de la réception qui suivit, M. FONTENEAU, Maire, dit tout le plaisir qu'il eut de recevoir dans notre cité les cinéastes amateurs et adressa ses félicitations à la Section CINEMA du Ciné-Photo-Club de CLAMART qui organisa cette amicale rencontre.

Le lauréat reçoit la coupe offerte par M. Pierre MAZEAUD, Secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports. (Photo F. LAPIERRE.)

OFFICE DE LA JEUNESSE

Une nouvelle activité à Clamart :

LE CYCLOTOURISME

Depuis un mois déjà, un groupe des jeunes (la jeunesse étant fonction de l'état d'esprit et non de l'état civil) se réunissent au Centre Jean-Mermoz et se retrouvent le dimanche matin pour parcourir, ensemble, la campagne toute proche.

Bien sûr, il faut retrouver la forme et les premières sorties sont courtes : parcours dans le Bois de Verrières. Mais rapidement naît le désir de randonnées plus longues.

Ni vitesse, ni performances, nous recherchons le plaisir de pédaler en groupe, d'une allure moyenne et si quelqu'un est fatigué ou désire se rafraîchir, nous nous arrêtons.

Nous découvrons notre région. Amblainvillier, Villers-le-Bâcle, connaissez-vous ? Nous oui. Et des vaches à 27 minutes de Clamart, le saviez-vous ?

Chaque jeudi, ensemble, nous décidons de l'itinéraire du dimanche suivant.

Nous avons trouvé des vétérans qui, aimablement, viennent de leurs conseils nous aider à faire en sorte que ces sorties amicales soient aussi agréables. Harmonieusement dosés, les efforts restent limités et la randonnée est un plaisir.

Vous qui aimez la bicyclette, rejoignez-nous le jeudi soir à 19 heures au Centre Jean-Mermoz. Notre section, tous ses membres, garçons et filles, vous y attendent.

Si vous n'avez pas de vélo, venez quand même.

Jeanne DUMANI.

Note : La cotisation de 15 F, assurance comprise, est remboursée par les remises — 10 % — sur les bicyclettes et autres accessoires et vêtements de sports, accordées par des commerçants amis.

MÉDECIN-CONSEIL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Nous vous informons que le service de M. le Médecin-Conseil de la Sécurité Sociale du Centre 084, route du Pavé-Blanc, au Petit-Clamart, est transféré, à partir du 20 mai 1974, au Centre 26, rue de Meudon. Les contrôles médicaux auront donc lieu provisoirement à cette adresse.

Hôtel Noces **A LA BRECHE DU BOIS** Restaurant Banquets
G. LABLONDE
7, place Jules-Hunebelle, **92140 CLAMART — Tél. : 642-29-06**
FERMÉ LE DIMANCHE SOIR ET LE LUNDI — Terminus autobus 189 - 191

AGENCE CITROËN
garage de chevreuse
23-32, avenue J.-B.-Clément, **92 - CLAMART**
Tél. : 642-12-89
TOLERIE — PEINTURE AUTOBIANCHI

Sté AUX DOCKS DE CLAMART
Magasin d'exposition : CARRELAGES — SANITAIRE
ROBINETTERIE — BOIS — CHAUFFAGE CENTRAL
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
462, avenue du Général-de-Gaulle, **92140 CLAMART**
Tél. : 642-02-34 et **76-60** PARKING

Schlumberger
études et productions
SCHLUMBERGER
26, rue de la Cavée
92140 CLAMART
Tél. : 644-30-80
642-59-49

LB LASSAILLY-BICHEBOIS
LASSAILLY & BICHEBOIS
● TRAVAUX ROUTIERS PUBLICS ET PARTICULIERS
● TERRAINS DE SPORT — COURS D'ÉCOLES
● ÉMULSIONS — MATÉRIAUX ENROBÉS
DIRECTION RÉGION PARISIENNE — 45, rue Camille-Desmoulins — 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. : 645-21-44 (lignes groupées)

maître artisan
RELIURES TOUS GENRES
G. JACQUESON
Relieur de la Bibliothèque Nationale
ATELIER : 28, rue Denis-Gogue
Téléphone : **642-10-94**
Reliures pour Particuliers et Bibliothèques

LES ÉCOLIERS DE CLAMART AU VOLANT

Pendant un mois, nous avons eu le plaisir d'accueillir à Clamart une « piste de circulation pour enfants », création de la Prévention Routière, animée par des moniteurs de la Compagnie Républicaine de Sécurité n° 2, implantée à Vaucresson.

Cette piste s'est installée pratiquement dans tous les groupes scolaires de la commune, où elle a examiné les enfants des Cours Moyens deuxième année et des Classes de Perfectionnement. Partout, elle a reçu un accueil très enthousiaste, non seulement de la part des enfants qui ont vu là évidemment une détente toujours appréciée, mais aussi de la part des enseignants qui ont trouvé dans ces exercices pratiques un auxiliaire précieux de leur enseignement théorique du Code de la Route.

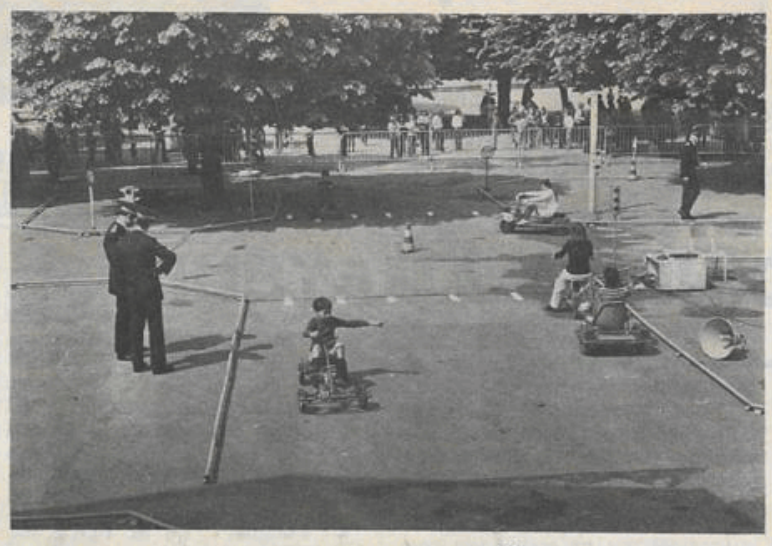

Que les grands prennent modèle...

Ces pistes de circulation pour enfants, créées en 1954, constituent un moyen d'action éducative destiné à préparer les enfants d'âge scolaire aux problèmes posés par la circulation routière. Sous forme de jeu collectif, la piste permet une acquisition vivante et concrète des règles de circulation ainsi que des comportements adaptés.

L'enseignement de chaque classe a duré une demi-journée. Dans un premier temps, une série de diapositives se rapportant à la conduite des cycles et cyclomoteurs, ainsi qu'au comportement des piétons, était projeté dans la classe, puis après avoir répondu à un questionnaire, les enfants se rendaient sur la piste, où bicyclettes, karts à pédales et à moteur permettaient de tester leurs connaissances du Code. Les enfants les mieux notés à l'issue de ces tests participaient à la finale du 25 mai.

La Commission Municipale de l'Enseignement tient à remercier les Directeurs et Directrices des différents groupes scolaires de l'accueil qu'ils ont fait à cette initiative et des efforts d'organisation d'emploi du temps qu'elle nécessitait. Elle remercie également les enseignants d'avoir su distraire une demi-journée du programme particulièrement chargé des classes concernées pour une expérience dont ils ont tout de suite compris l'intérêt pédagogique.

La finale a donc eu lieu le samedi 25 mai, dans la belle cour ombragée de l'école Plaine Garçons. De nombreuses personnalités assistaient à la remise des prix : M. MAZEAUD, Secrétaire d'Etat ; le Colonel GRAND, le Commandant TASTET, le Capitaine PETOT, représentant la C.R.S. n° 2, M. BAJEUX, inspecteur départemental.

La coupe Inter-Groupe scolaire de la Prévention Routière fut décernée à l'Ecole des Rochers Garçons (directeur M. SUZAN), qui avait obtenu les meilleurs résultats d'ensemble.

La coupe Inter-Classes de la Jeunesse et des Sports revint au C.M. 2 de Mme PLISSON (Ecole Jules-Ferry Filles, directrice Mme HAMON).

Le premier prix individuel fut remis par M. le Maire à Catherine HUITOREL, Ecole Rochers Garçons (instituteur M. MENUGE) qui, avec ses camarades du deuxième prix, Nathalie DE LATTE, Ecole Rochers Garçons (instituteur M. LEPENPE) et du troisième prix, Séverine BROUSSON, Ecole Jules-Ferry Filles (institutrice Mme PLISSON), participeront à la finale départementale qui aura lieu courant juin à Nanterre.

Souhaitons bonne chance à nos jeunes Clarmatoises.

Un joyeux vin d'honneur rassemblant finalistes, parents, directeurs et enseignants clôtura ces chaudes épreuves.

Que la Prévention Routière, à l'origine de ces pistes, M. BAJEUX, Inspecteur Départemental Primaire, qui a donné son plein accord à cette expérience sur Clamart, la section de la C.R.S. n° 2 de Vaucresson, dont les moniteurs ont été si patients et consciencieux et tous les participants trouvent ici les remerciements de tous ceux qui ont apprécié cette sympathique matinée que nous espérons bien renouveler l'année prochaine pour un plus grand nombre de classes.

H. IGNAZI.

Les jeunes lauréats entourés des personnalités et des moniteurs.
(Photo LARBALETTE.)

cérémonies & fêtes

La sortie-pélerinage à Dieppe des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

C'est le 1er mai, qu'a eu lieu, cette année, la traditionnelle sortie-pélerinage des A.C. et V.G. A 7 heures précises (il n'y a pas eu de retardataires), cinq cars confortables démarraient de la place de la Mairie, en direction de Dieppe et Saint-Valery-en-Caux.

Par Versailles, la forêt de Saint-Germain, Conflans et ses péniches au repos, le convoi gagnait la R.N. 15 et atteignait Gisors, pour la pause-café, vers 8 h 30. Chacun apprécia ce court arrêt et tout le charme de cette jolie petite ville, endormie, en ce jour de Fête du Travail, et de son historique château.

Notre petite « troupe » reprit alors la route vers la Normandie. Le ciel s'assombrit lentement, au fur et à mesure que nous avançions. Quelques gouttes osèrent même venir mourir mollement sur les glaces et ternirent les splendides paysages de ce merveilleux Vexin. Après Forges-les-Eaux, la pluie disparut et le soleil, timide d'abord, devint plus téméraire ensuite et fit découvrir à nos voyageurs une magnifique région, jalonnée de belles maisons de campagne.

La minute de silence

A 11 heures, nous atteignîmes Dieppe. Au Monument aux Morts de la Ville, le pélerinage fut accueilli par M. OFFROY R., Député, ancien Ambassadeur, par M. le Représentant des Associations Patriotiques de Dieppe, par Mme LAVENU et enfin par M. MERLAU, président des Mé-

(Suite page 7.)

ESPACES VERTS - TERRAINS de SPORT
Compagnie Française d'Entreprises PAYSAGISTES et SPORTIVES
9, rue Marie-Bonaparte, SAINT-CLOUD (Hauts-de-Seine) - 771-72-99 +

AU RENDEZ-VOUS DE CHASSE
CARREFOUR DU PETIT-CLAMART
642-02-97
POUR VOS DINERS
CADRE AGRÉABLE
SPÉCIALITÉS
TRÈS BONNE CAVE
REPAS
PRIX FIXE et A LA CARTE
PARKING
Fermé le mercredi

BOUYGUES
BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS
S.A. AU CAPITAL DE 60 000 000 DE FRANCS
381 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
92140 CLAMART, 630 23 11

Pèlerinage à Dieppe

(Suite)

daillés Militaires de la Ville, à la tête d'une délégation de son association M. HERVET, maire-adjoint, représentant M. le Maire de Clamart, prononça une courte allocution et invita le représentant des Associations de Dieppe à déposer un coussin de fleurs au pied du Monument. La traditionnelle et pieuse minute de recueillement suivit, alors que les drapeaux s'inclinaient.

Le cortège se rendit ensuite à la Stèle du Monument aux Canadiens, Fusiliers Mont Royal, où le même rituel fut observé. Nos hôtes prirent alors congé sans que M. HERVET n'eût manqué de les remercier de leur aimable accueil et de leur participation à nos cérémonies.

Dépôt d'un coussin de fleurs à la stèle des Canadiens

Quelques minutes furent accordées aux pélerins pour leur permettre l'achat des traditionnelles cartes postales-souvenir. Le grand air marin ayant excité l'appétit des pélerins, ce fut très rapidement que les cars retrouvèrent leurs voyageurs et prirent la direction de « La Bergerie », à Rouxmesnil-le-Haut, coquette auberge, discrètement installée dans un écrin de verdure, son décor rustique et de bon goût la fit adopter d'emblée par les pélerins. L'excellent et copieux repas, servi par un personnel affable et diligent, fit regretter à la plupart de nos amis le moment du départ, beaucoup se souviendront de... « La Bergerie ».

La seconde partie du voyage se déroula sous un soleil magnifique qui embellissait le paysage déjà naturellement beau et que nous serpentions par la route littorale. Nous arrivâmes ainsi à Saint-Valery-en-Caux. Une heure environ fut accordée aux pélerins, puis ce fut le chemin du retour. Par Rouen et l'autoroute A 13, nos amis regagnèrent Clamart, satisfaits d'une belle journée de franche camaraderie où la bonne humeur ne perdit jamais ses droits.

Félicitations aux Comités d'Entente et de Liaison des A.C. et V.G. avec une mention spéciale toute particulière pour la cheville ouvrière de l'organisation M. LAVIGNE.

H. GUARDIOLA.

ERRATUM

Par suite d'une malencontreuse erreur de mise en page, seul le dernier quart du compte rendu rédigé par M. Michel Dumani, après l'enquête 1973 sur les espaces verts, a été publié dans le dernier numéro.

Ainsi lintitulé, il n'avait plus aucun sens.

Nous prions nos lecteurs de bien vouloir excuser cette erreur de mise en page.

L'HOPITAL ANTOINE BECLERE

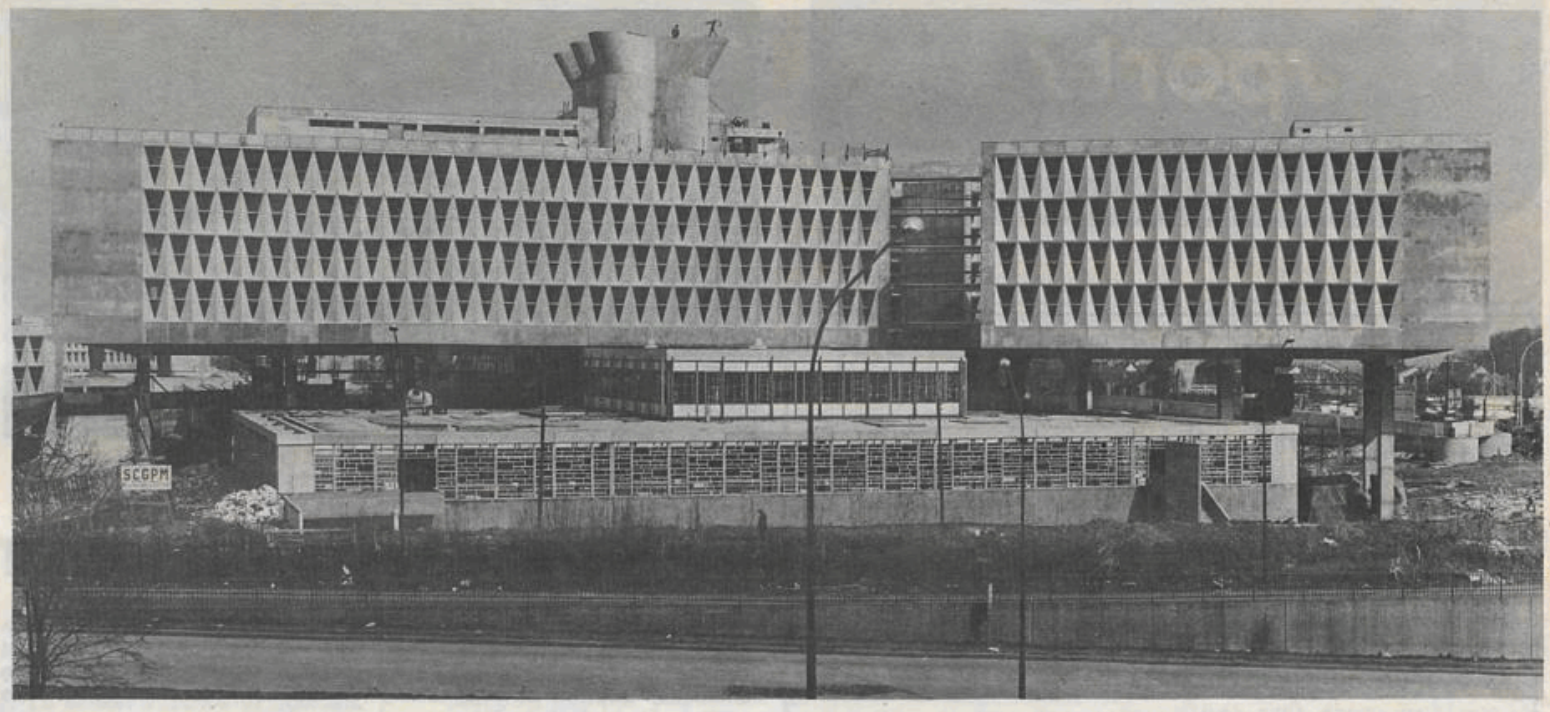

L'hôpital Antoine Béclère était en mesure d'ouvrir ses portes au début de l'année 1972. Après une période d'adaptation, les différents services se sont mis en place, et c'est en 1973 qu'a pu fonctionner la Maternité. Nous avons cru utile d'interviewer M. FRANCHI, Directeur de cet établissement, afin de faire connaître aux Clamartois ce qu'a été l'activité de l'hôpital Antoine-Béclère au cours de l'année 1973.

Pouvez-vous nous faire connaître les éléments essentiels du fonctionnement de l'hôpital en 1973.

L'élément le plus marquant de la vie de l'hôpital est l'ouverture des services de la Maternité et de la Pédiatrie néonatale. En effet, la capacité d'hospitalisation passe de 351 lits au 1er janvier 1973 à 492 (soit la totalité des lits de l'établissement) au 31 décembre.

La Maternité a été ouverte en deux temps : 77 lits le 1er avril et 35 lits le 1er octobre, soit un total de 112 lits.

L'ouverture des 29 lits de pédiatrie néonatale a été réalisée le 1er août.

Nos lecteurs seraient intéressés de connaître comment se répartissent maintenant les 492 lits de votre établissement.

Ce tableau répond à votre préoccupation et je pense que vous pouvez le publier tel que :

Services	Chefs de service	Disciplines de prix de journée					Total
		Médecine générale	Médecine spécialisée	Chirurgie générale	Chirurgie spécialisée	Services haut. spécial.	
	Docteurs :						
Médecine Interne	**Dormont**	**43**	**4**				**47**
Hépato-Gastro-Entéro.	**Etienne**	**47**					**47**
Rhumatol.	**Massias**	**47**					**47**
Pneumol.	**Pariente**	**29**	**10**			**8**	**47**
Pédiatrie	**Courtecuisse**		**54**				**54**
Chirurgie	**Larrieu**			**74**	**24**		**98**
Maternité	**Papiernik**		**10**	**102**			**112**
Néo-natalog.	**Gabilan**		**6**			**23**	**29**
Urgences	**Dormont Larrieu**				**11**		**11**
TOTAUX		**166**	**84**	**176**	**35**	**31**	**492**

L'hôpital Antoine-Béclère avait, à l'origine, un secteur géographique de recrutement. Après deux années d'expérience, pouvez-vous nous faire connaître l'origine des malades.

Nous avons constaté en 1973 que 45 % des malades au lieu de 38 % en 1972 viennent de la circonscription, ce qui démontre que les populations locales ont de plus en plus recours aux services de l'hôpital. Sur le total des 10.968 malades admis à l'hôpital en 1973, nous pouvons constater que :

— 17,74 % viennent de votre commune de Clamart.

— 27,30 % viennent des autres communes de la circonscription de l'hôpital.

— 20,26 % viennent des autres communes du département des Hauts-de-Seine.

— 10,15 % viennent de Paris.

— 17,27 % viennent des autres départements du district de la Région Parisienne.

— 5,57 % viennent des autres départements du territoire de la France.

Dès l'origine, on indiquait que l'hôpital Antoine-Béclère devait être un établissement « actif ». L'action des services de l'hôpital a-t-elle prouvé en 1973, le maintien de cette tendance ?

Pour 133.370 journées d'hospitalisation en 1973, le coefficient d'occupation a été de 88,18 ; la moyenne de tous les établissements de l'Assistance Publique pour la même année est de 84,58.

La moyenne du séjour à Antoine-Béclère a été de 12,16 contre 14,43 moyenne Assistance Publique 1973.

Ces deux statistiques vous témoignent de la productivité accrue des services de l'hôpital, qui soignent vite un grand nombre de malades.

Enfin, il faut retenir que les consultations des différents services se sont chiffrées à 7.241 pour les malades hospitalisés et 59.467 pour les malades externes.

Le fait que vous pratiquez une médecine hautement qualifiée, que les durées des séjours sont plus brèves, doit nécessiter un effort plus important pour l'ensemble du personnel.

C'est bien exact et voici comment se répartissait l'ensemble du personnel de l'établissement au 31 décembre 1973.

Le personnel médical proprement dit se composait de 197 personnes.

Le personnel hospitalier : surveillants, infirmières, aides soignantes, agents hospitaliers, est au total de 761 personnes.

Enfin, le personnel ouvrier est de 31 agents et celui administratif de 96 agents.

En conclusion, vous pouvez constater que notre hôpital joue pleinement le rôle qui lui était assigné dans ce secteur de la région parisienne. Les activités de l'hôpital en 1973 ont été légèrement supérieures à nos prévisions ; l'ensemble du personnel s'efforce de répondre réellement aux demandes des malades et des personnes hospitalisées, et nous sommes très heureux en constatant que la quasi totalité de nos hospitalisés témoignent à leur départ leur satisfaction.

LES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL

Le samedi 8 juin, M. le Maire accueillait à la mairie, entouré des maires-adjoints et conseillers municipaux, les personnes résidant sur notre commune, ayant bénéficié de la Médaille d'Honneur du Travail pour la promotion du 1er janvier 1974.

Après une courte allocution, la remise des diplômes et de la médaille de Clamart, tous les participants conversaient agréablement au cours d'une réception.

Ont été honorée de la Médaille du Travail :

Médaille d'Argent

M. ALLANO Jean.
Mme AUDE, née LAZARE Jacqueline.
M. AVARRE Jacques.
M. BAIGNOL Jean.
M. BAIXAS Roger.
Mme BARNY, née PRIN Jeannine.
Mme BEAUCLAIR, née VINATY Louise.
M. BELLEC Bernard.
Mme BERTHELOT, née BOUDON Claudia.
M. BERTIN Jacques.
M. CADIOU Roger.
M. CAFFIN Robert.
M. CANCELA Raphaël.
M. CARPENTIER Robert.
M. CASTELOT René.
Mme CAVALIE, née PONT Simone.
M. CAVALIER Yves.
M. COQUENTIN André.
M. DALMAS Pierre.
M. DESBORES Pierre.
Mme DOBBAILES, née LE BAIL Christiane.
Mme DRIN, née de SAINT-ETIENNE.
M. DUBOUX Henri.
M. DUCARROIR Michel.
Mme DUFAIT, née GUILLAUME.
M. FALLET Jean.
M. FOURRE Serge.
M. FREGY Marcel.
M. GERARD Jean.
M. GODIVEAU Raymond.
M. GUARDIOLA Henri.
M. GUENARD Lucien.
Mme GUIOLOUET Joséphine.
M. GUIMOND Henri.
M. GUYOT Martial.
Mme HADJ AMAR, née PRUNAULT Elise.
M. HARDY Pierre.
M. HERVET Jacques.
Mme HUBERT, née GOUVASSE Paulette.
M. JARY Pierre.
M. JOUANE André.
Mme LAFONTAINE, née CLERMONT Suzanne.
M. LANTIN Henri.
Mme LAUGA, née EMERY Paulette.
M. LEBON Claude.
M. LECLAINCHE Joseph.
M. LEFRANÇOIS Roger.
M. LEGENDRE Jacques.
M. LELIEVRE Jacques.
M. LEONARD Henri.
M. LETORT Charles.
M. LOMBARD André.
M. MAILLARD Pierre.
Mme MALARDE, née LE FUR Lydie.
Mlle MESLAGE Jeannine.
Mme METIVIER, née BARRE Monique.
M. MOLARO Vitto.
Mme NINGUET, née DELECOURT Christiane.
M. NINGUET Pierre.
M. PEGUILLET Roger.
Mme PICARD, née PETITALOT Paulette.
M. PLAINDOUX Jean.
Mme PLANCHON, née LONVERGNE Lucienne.
M. PLASSART Yves.
M. PONOMARENKO Marc.
M. RIVALAIN Lucien.
M. ROBERT Raoul.
M. ROULEAU Georges.
M. ROUVIERE Robert.
M. RULLIER Serge.
M. SAUGER Daniel.
M. SCHOENFELDER Jules.
M. SEMBLAT Jean-Paul.
M. SENECHAL Louis.
M. SENSFELDER Louis.
M. TAUPENOT Maurice.
Mme THIRIEZ Odette.
M. THEUSSART Michel.
Mme TROUILLET, née PRISSET Marcelle.
M. TREUSSARD Pierre.
M. VALLI Robert.
M. VAN VEEN WILLEM.
M. ZOUAOUI Guy.

Médaille Argent-Vermeil

M. BENAUD Georges.

Médaille de Vermeil

M. DEFILLES Julien.
M. DUFOUR André.
M. FONTAINE René.
M. GATELIER, née SOHIER Héloïse.
M. JOUNIAUX Mathieu.
Mme MULLER, née BERROCHE Michelle.
M. PEART Pierre.
Mme SAGE, née DUHAMEL Raymonde.
M. THOMAS Gaston.
M. MONTETEAU Paul.

Médaille d'Or

M. BRISSON Marius.
M. DUBOIS Louis.
Mme HIVERLET, née GIRA Geneviève.
M. JOIN Jean.
M. LAFONTAINE Georges.
M. LAGRANGE André.
M. SEBILLE Yan.

sports

Créations San' Chris tricots

SOCIÉTÉ SAN' CHRIS

S.A.R.L. au capital de 20 000 francs

Société d'Exploitation des Ets HEKIMIAN

90, avenue du Général-de-Gaulle — **92140 CLAMART**

Tél. : 644-11-63 / 644-11-55

CITROËN-PANHARD

AUTOBIANCHI

AGENCE OFFICIELLE

GARAGE BEAUVAIS

83, rue Condorcet, **92140 CLAMART — Tél. : 642-06-70**

CARROSSERIE — PEINTURE AU FOUR

TERRASSEMENT
MÉCANIQUE ET MANUEL

pour immeubles — sous-œuvres — sous-sols profonds — égouts

ENTREPRISE ANDRÉ MOSER & Cie

6 bis, **rue de la Ferme**

92100 BOULOGNE-BILLANCOURT — Tél. : 605-99-93
604-44-82

DÉPOT A CLAMART, VOIE D'IGNY

REGNA

Caisses Enregistreuses

38, rue Chef-de-Ville, **92140 CLAMART - 644-71-20 +**

Travail à la barre. (Photo F. LAPIERRE.)

LE CLUB SPORTIF MUNICIPAL DE CLAMART

Le Club Sportif Municipal de Clamart (C.S.M.C.) rassemble la presque totalité des activités sportives dites « civiles » de la commune et compte à ce jour près de 4 500 adhérents répartis dans une école d'initiation sportive et seize disciplines correspondant aux différentes sections du club, à savoir :

Ecole d'initiation sportive	608
Section athlétisme	150
Section basket-ball	127
Section boules	103
Section cyclisme	35
Section danse	460
Section football	332
Section gymnastique pour adultes	290
Section hand-ball	156
Section judo	300
Section karaté	30
Section natation	212
Section pétanque	79
Section rugby	244
Section tennis	674
Section tennis de table	110
Section volley-ball	220

Le C.S.M.C. est un club important qui obtient des résultats tout à fait honorables. Les sections accèdent à des niveaux de plus en plus élevés dans l'échelle sportive.

C'est pourquoi les Clamartois font confiance à leur Club municipal et y adhèrent plus nombreux chaque année.

PÉTANQUE

Une façon d'animer la ville

La saison a démarré en flèche, deux concours ont déjà été organisés. **Le dimanche 24 février,** nous avons reçu à Hunebelle les équipes du B.A.C. et de l'Amicale Bouliste du Haut-Clamart.

De nombreux joueurs se sont disputé les différentes coupes mises en jeu, devant un public de connaisseurs et les personnalités présentes : M. Leloir représentant M. Mazeaud, secrétaire d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports ; M. Fonteneau, maire de Clamart, et M. Besnard, maire-adjoint chargé des Sports.

MM. Delattre et Valverde, du B.A.C., reçurent les coupes réservées aux premiers des mains de M. Leloir.

Le deuxième prix a été gagné par M. Antoine Turpin et sa fille Catherine, le troisième prix par MM. Kieffer et Dorval, les deux équipes du C.S.M.C.

De nombreuses autres récompenses furent distribuées, notamment pour les lanternes rouges, MM. Louis Caurant et Marcel Dubois, joueurs du B.A.C.

M. Jean Caurant, commerçant à Clamart et organisateur de cette manifestation, remercie les personnalités présentes et les nombreux commerçants qui ont bien voulu l'aider.

Le samedi 23 mars :

Un concours de doublettes promotion du C.S.M.C., a suscité un véritable égarement, puisque ce sont 170 doublettes qui se sont affrontées sur le terrain du stade Hunebelle.

De nombreuses équipes des communes voisines et de la périphérie parisienne avaient fait le déplacement.

Le beau temps avait permis à un nombreux public d'assister à cette manifestation qui se termina fort tard, à la lumière des projecteurs. Malgré une belle exhibition le Saint-Cyrien Bouanomano, champion individuel des Yvelines, épaulé par Bottex, ne put atteindre la finale qui revenait à Pierri-Lasserre, de Cachan, vainqueurs 13-11. Pendant les dix heures que durèrent les concours, le buffet abondamment garni connut un vif succès.

La synchronisation des concours était assurée par M. Grandmougin, directeur sportif des Hauts-de-Seine, et l'arbitrage par le sympathique M. Blanc, de la fédération.

Ce n'est qu'un début, quatre autres concours auront lieu sur notre stade.

Triplettes : le dimanche 26 mai toutes catégories.

Triplettes : le dimanche 9 juin, promotion.

Doublettes : le dimanche 6 juillet, promotion.

Triplettes, coupe du Conseil général : le dimanche 15 septembre toutes catégories.

Le Président : HAMELIN.

La Danse

Les élèves de la « Danse » du Centre Jean-Mermoz ont présenté quelques-uns de leurs cours lors d'une soirée qui réunissait les parents, et à laquelle M. le Maire avait bien voulu assister.

Cette réunion avait lieu dans la Salle des fêtes de la Mairie. Ont été présentés les cours (Danse classique) des élèves dites « petites » et « moyennes », ainsi que la classe d'enchaînement de Ruti Mesnil.

Quatre-vingts éléments ont ainsi fait une démonstration de travail et le public a pu apprécier la tenue et la technique des élèves dont les professeurs viennent d'académies aussi différentes que

— Le Kirov de Léningrad : Suzanne Oussov.

— La Royal Academy of Dancing de Londres : Maureen Andrews.

— L'Ecole américaine : Ruti Mesnil.

M. Besnard, maire-adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports, a félicité Mme Dodier, présidente de la Danse, des progrès faits par les élèves depuis un an.

Le public a pu apprécier le sérieux du travail de la section Danse. Les dirigeantes de la section ont souhaité rendre les parents conscients de ce que l'apprentissage de la danse classique n'est pas aisé et demande de réels efforts.

Ajoutons que les organisatrices ont été quelque peu surprises par l'affluence des spectateurs. Il en sera tenu compte dans l'avenir et l'on s'efforcera de trouver, pour une prochaine présentation, une salle de plus grandes dimensions.

Présentation également des élèves de la « Danse » du Foyer de la Plaine. Cette réunion avait lieu au Foyer de la Plaine et était faite dans le même esprit que celle du Centre Mermoz : démonstration et travail.

Toutes les élèves ont participé. Leur professeur, Ruti Mesnil, donnait à l'intention des parents, des explications sur le travail des enfants, au fur et à mesure des exercices.

Une soirée bien sympathique.

M. le Maire et M. le Président du Club assistent à la démonstration. (Photo F. LAPIERRE.)

venez découvrir le super confort des NOUVELLES CARAVANES

DIGUE

1er CONSTRUCTEUR FRANÇAIS

CLAMART - CARAVANES **KIP**

DISTRIBUTEUR OFFICIEL DES CARAVANES HOLLANDAISES ET DES RÉSIDENCES MOBILES « NENE VALLEY »

A 10 minutes de la Porte de Châtillon et de la Porte de Versailles — Nationale 306

80 MODÈLES EXPOSÉS — TOURISME — HABITATION
OCCASIONS SÉLECTIONNÉES — CRÉDIT — REPRISES
AUVENTS — ATTELAGES ET TOUS ACCESSOIRES

146, avenue du Général-de-Gaulle

92140 CLAMART — Tél. : 644-35-14 — Ouvert le dimanche

monuments en pierre — marbre — granit — granito

MARBRERIE LOCQUE

93, avenue du Bois-Tardieu
92140 CLAMART
Tél. : 642-00-39 — anc. ROUILLARD

109-113, avenue Édouard-Herriot
92350 LE PLESSIS-ROBINSON
Tél. : 702-03-69 — anc^t FABIANI

Nouveau magasin : Cimetière intercommunal — Tél. : 631-77-05

CONSULTEZ MONSIEUR MEUBLE

POUR VOS INSTALLATIONS DE
cuisines et appartements

à votre goût ! à vos mesures ! tous styles !

57, avenue Jean-Jaurès — **92140 CLAMART**
2, rue d'Estienne-d'Orves
Tél. : 642-06-80

sports

NATATION

Sur le dernier Bulletin Municipal nous avons parlé des points obtenus au cours des Critériums Régionaux. A l'issue de ces critériums une de nos nageuses, Corinne Kosnikowski, a été qualifiée pour la finale nationale. Celle-ci s'est déroulée le 10 mars, à la piscine Georges-Hermant.

Corinne a fait une bonne performance, la meilleure des départements des Hauts-de-Seine et la quatorzième de France, dans le 100 m dos, accompli en 1'14''94.

Par ailleurs, les jeunes que nous avons présentés dans les trois journées de la Médaille (département des Hauts-de-Seine) se sont bien comportés. Ce sont :

— Muriel Schaffter, troisième en crawl et quatrième en dos, qui a été présentée, et retenue, pour un stage à Combourg (Ille-et-Vilaine), stage organisé par le Comité d'Ile-de-France, pendant les vacances de mars. Nul doute que Muriel « explosera » dans la finale régionale de la Médaille.

— Nathalie Grant (1964), 6e en brasse, qualifiée pour la finale départementale.

— Virginia Giroire (1966), 8e en dos, qualifiée également.

— Valérie Morihain (1962), 8e en brasse (qualifiée).

— Eric Lasbax (1963), 9e en brasse (qualifié, grâce à un désistement).

— Nathalie Gaudin (1963), 10e en papillon.

— Caroline Ribert (1964), 13e en crawl.

— Sylvie Brams (1963), 15e en dos.

— Valérie Lioitard (1964), 16e en crawl.

— Valérie Boulanger (1964), 16e en brasse.

En avril 1973, nous avions eu six filles qualifiées pour la finale départementale ; cette année, malgré un entraînement plus suivi, plus dur, nous n'avons que quatre filles et un garçon pouvant accéder à cette finale.

C'est que le niveau général de la natation s'élève, il n'est, pour s'en convaincre, que de consulter les tablettes des records et des meilleures performances (classement par année de naissance) ; à la rentrée prochaine, si nous voulons nous confronter avec les autres clubs des Hauts-de-Seine et de la région parisienne, si nous voulons faire une natation de qualité et ne pas rester à « la traîne », il nous faudra être plus exigeants sur les conditions d'admission à la section, et beaucoup plus sévères envers ceux qui ne sont pas assez assidus à l'entraînement.

VOLLEY-BALL

La saison s'avance et pourtant, pour nos équipes principales, rien n'est encore joué, à ce jour 7 mars, il nous faudra attendre encore un peu pour y voir plus clair, lorsque ces lignes seront publiées les choses auront déjà sérieusement pris tournure, les week-end des 9-10 et 16-17 mars s'avérant décisifs.

L'équipe première masculine est assurée de participer à la poule finale qui réunira, outre Clamart, Asnières Sports, A.S. Cannes et, sans doute, U.S. Dunkerque. Mais le résultat crucial reste, pour nous, celui qui sanctionnera la rencontre A.S. Cannes-C.S.M.C. qui doit se disputer à Cannes ce prochain samedi 9 mars. Vainqueur, le C.S.M.C. conserverait toutes ses chances d'accéder à la première nationale ; battu, il n'en aurait plus guère.

L'équipe première féminine jouera, le 17 mars, sa première place de la poule qualificative régionale, place convoitée par le Stade Français. La situation est toutefois moins tendue ici, car il est probable que la Ligue d'Ile-de-France obtiendra la qualification de deux équipes parisiennes — peut-être trois — pour les poules interrégionales. De plus, la création presque certaine d'une deuxième division nationale risque de modifier profondément les données du problème.

Quant à nos Juniors, jouant la poule finale d'accession aux 1/8 de finale du championnat de France, leur match retour contre le R.C.F., le 17 mars également, désignera, en même temps que le champion d'Ile-de-France, l'équipe qui sera peut-être championne de France, au moins finaliste sans doute.

Nos équipes masculines Seniors deuxième et Réserve de deuxième conservent toujours la tête du championnat d'Ile-de-France Excellence avec une marge qui devrait être suffisante pour leur éviter des surprises désagréables, quoique trois matches restent encore à jouer.

Le plus dur reste donc à faire : attendre.

CENTRE DE LOISIRS DES ENFANTS DE CLAMART

Activités sportives 1973-1974 :

1° **Basket-ball :** 120 licenciés, garçons et filles.

a) **Filles benjamines :** Clamart : champion des Hauts-de-Seine sur 32 équipes.

Filles minimes : Clamart : champion des Hauts-de-Seine sur 32 équipes.

Filles cadettes : Clamart : champion des Hauts-de-Seine sur 14 équipes.

Ces trois équipes disputeront les finales interdépartementales.

b) **Garçons benjamins :** Clamart : deuxième du championnat des Hauts-de-Seine, qualifié pour les finales interdépartementales.

Garçons minimes : M 1 finissent troisième, M 2 septième du même championnat.

c) **Poussins :** les garçons n'ont subi qu'une défaite contre Sceaux. D'autre part, ils ont gagné le tournoi organisé à Suresnes. Les filles n'ont subi également qu'une défaite contre Sceaux.

Signalons que toutes ces compétitions se déroulent dans le cadre de l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du premier degré) qui regroupe les centres de loisirs et les associations sportives d'écoles.

2° **Tennis :** Cette année encore, une vingtaine de filles ont été initiées.

3° **Natation :** L'encadrement composé de professeurs d'éducation physique a continué à dispenser des séances d'initiation et de perfectionnement à 140 enfants environ (chaque mercredi matin, entre 9 et 11 heures).

4° **Divers :** Dans les différents centres, d'autres disciplines : football, hand-ball... se limitent à l'heure actuelle à une initiation et à des rencontres inter-centres. Nous essaierons l'an prochain d'organiser et de structurer ces sports dans le cadre de l'U.S.E.P.

Ce petit tour d'horizon terminé, nous souhaitons une continuité dans l'optique poursuivie, n'ayant aucune prétention par rapport à un club ou à une autre association quelle qu'elle soit. Mais conscients de notre rôle d'éducateur, nous continuerons à porter une attention particulière et bienveillante aux 550 enfants qui nous sont confiés chaque mercredi du matin au soir.

Michel BOUCHER.

FONCTIONNEMENT DES CENTRES DE LOISIRS DES ENFANTS DE CLAMART PENDANT L'ÉTÉ 1974

Les Centres de Loisirs fonctionneront du 1er juillet au 11 septembre 1974 dans les centres Garenne, Trivaux, Plaine, Pavé-Blanc, Rochers (centres élémentaires).

Seul, le Centre des Rochers sera fermé du 5 août au 30 août ; les enfants fréquentant ce centre seront transportés à la Plaine et au Pavé-Blanc, pour profiter des mêmes activités que leurs camarades :

— pique-nique (trois par semaine) ;
— piscine ou baignade (deux ou trois par semaine) ;
— sorties, visites, promenades, jeux en forêt, quelques voyages au bord de la mer... ;
— activités manuelles, artistiques, sportives... dans tous les centres.

Inscriptions : à partir du 1er juillet auprès du Directeur de chaque centre. Une cotisation de 3 francs sera demandée à chaque enfant. Cette cotisation est valable pour toute l'année scolaire 1974-1975.

Le repas pourra être pris au centre : 1 ticket ou 5,50 francs.

Nous recommandons aux familles de remplir avec soin les fiches de renseignements concernant leurs enfants, et de viser les cartes de présence, ceci dans un souci de sécurité et d'action immédiate en cas de nécessité.

François CHEVALIER, Jean-Claude LE BOUDEC.

CAMP DE VACANCES

Le Mouvement de la Jeunesse Catholique de France organise, comme chaque année, un camp à l'étranger pouvant intéresser les jeunes de 15 à 20 ans de votre ville.

Ce camp itinérant est organisé cette année au Maroc, au mois d'août. Le prix de ce voyage, comprenant le trajet aller-retour, le logement, la nourriture et les déplacements sur place, ne s'élève qu'à 750 F, ce qui permet à un plus grand nombre de jeunes gens et jeunes filles de milieux défavorisés, de participer à ce camp.

S'adresser au Mouvement de la J.C., 27, avenue Duquesne, 75007 Paris.

CONNAISSEZ-VOUS L'ASSOCIATION « VOTRE ÉCOLE CHEZ VOUS » ?

Cette école privée à domicile, pour enfants malades, existe depuis plus de 20 ans.

Ses professeurs se rendent au domicile des enfants malades (accidentés, paralysés, handicapés moteurs, cardiaques, hémophiles...). Ils les font travailler d'après un plan précis qui tient compte à la fois des programmes officiels des cycles primaire et secondaire et des impératifs médicaux, propres à l'état de chacun. L'enfant a, comme ses camarades bien portants, des exercices, des leçons, des compositions trimestrielles. Il est, lui aussi, quoique dans sa chambre, « en classe ».

Son enseignement est totalement gratuit. Les frais de scolarité sont couverts d'une part par le versement de l'Allocation d'Education Spécialisée (moins de la moitié), d'autre part, par la caisse de secours de l'Association, alimentée par les cotisations et les subventions (Ministères de l'Education Nationale, de la Santé, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil de Paris...).

Des Clarmatois ont déjà apprécié la valeur de cet enseignement.

Répandez cette adresse :

« VOTRE ECOLE CHEZ VOUS »

2, boulevard Davout, 75020 Paris

Tél. : 343-96-88

Elle peut aider des accidentés temporaires à ne pas prendre de retards scolaires et permettre aux grands handicapés de « vivre comme les autres ».

CENTRE DE LOISIRS MATERNELS

Un peu plus de 500 petits ont été accueillis dans les écoles maternelles pour les Centres de Loisirs, les mercredis et les jours de vacances scolaires.

Le Centre de Loisirs a remplacé « les anciennes garderies » et accueille les enfants dans de nouvelles conditions :

— une monitrice diplômée pour 10 enfants ;
— des activités variées grâce au matériel ;
— possibilités de sorties, de promenades et de pique-nique.

Eté 1974 :

Les enfants seront reçus dans toutes les écoles maternelles, sauf à Jules-Ferry, Garenne.

Les enfants dépendant de ces centres seront répartis dans les autres.

Une participation sous forme d'un ticket de 10 francs par enfant est demandée :

— par mois pendant l'année scolaire ;
— par semaine pendant les périodes de vacances,

pour permettre l'achat de :

— piscines et matériel de plein air ;
— jeux d'intérieur, etc.

Pendant les grandes vacances, les enfants profiteront au maximum :

— de la plaine de jeux du Jardin Parisien ;
— de leurs piscines ;
— des activités variées propres à leurs besoins et à leur âge ;
— par ailleurs, quelques sorties sont prévues :

- pique-nique à la plaine de jeux du Jardin Parisien ;
- zoo ;
- Jardin d'Acclimatation ;
- Etang de Saint-Quentin ;
- La Minière ;
- Thoiry ;
- Ermenonville ;
- La Vallée des Peaux-Rouges ;
- et pourquoi pas Deauville ?

Mlle BRIANT, Mme LE METAYER, Mme DUMAINE.

TRANSPORTS — DÉMÉNAGEMENTS
TOUTES DISTANCES — DEVIS GRATUITS
Madame C. PRUDHOMME
9, rue Wolluvé-Saint-Lambert, 92360 MEUDON-LA-FORÊT — Téléph. : 630-70-60

ILS VEILLENT SUR VOTRE SÉCURITÉ...

Pour la deuxième fois, cette année, sous le patronage de la Municipalité, deux journées de Secourisme ont été organisées sur la Ville de CLAMART, les samedi 6 et dimanche 7 avril 1974, avec la participation de nombreux groupements.

Arrivée du commando héliporté des sapeurs-pompiers de Paris. (Photo LAPIERRE.)

Une exposition a été organisée dans la salle du Conseil Municipal, où chaque organisme présentait le matériel qu'il est appelé à mettre en œuvre. En outre, une exposition statique des véhicules d'intervention avait lieu le dimanche matin, sur la place devant la Mairie.

Le dimanche après-midi s'est déroulée une manifestation très spectaculaire. Celle-ci fut ouverte par la présentation d'une patrouille à cheval de la Garde Républicaine chargée de la surveillance du bois.

La Compagnie Républicaine de Sécurité de Vélizy, précédée des motards chargés de la Sécurité sur l'autoroute de l'Ouest, dans un déploiement impeccable, présenta son matériel.

Participaient également à la manifestation, la Police Urbaine avec ses véhicules de liaison, cars, Police-Secours, voiture pie et voiture Traffipax. La Gendarmerie de Clamart et ses véhicules d'alerte aux premiers feux. La section « Secourisme » Croix-Rouge et ses véhicules d'intervention, voiture de balisage, ambulances, camion-radio.

La Croix-Rouge Française et la Protection Civile nous ont présenté deux procédés d'évacuation d'un blessé en étage.

Le « clou » de la manifestation fut la reconstitution d'un accident avec intervention du commando héliporté des Sapeurs-Pompiers de Paris qui, descendant en rappel au-dessus de la place des Gardes, vint « désincarcérer » un automobiliste coincé dans son véhicule.

Nous avons pu constater que dans un tel accident, après l'arrivée des premiers secours, l'intervention de ce commando s'effectue dans des délais extrêmement rapides, ainsi que l'évacuation du blessé vers l'hôpital.

Remercions tous les participants pour le sérieux de leur action, pour leur courage, ainsi que l'évacuation du blessé vers l'hôpital.

Remercions tous les participants pour le soin qu'ils ont apporté au succès de ces journées, ainsi que le Comité des Fêtes qui a accepté d'assurer le service d'ordre dans des conditions assez difficiles.

Notons enfin qu'un circuit de jeunes conducteurs organisé sur la place des Gardes, permettait aux jeunes de 12 à 17 ans, avec l'aide de moniteurs de la C.R.S., de se familiariser avec la conduite de véhicules R 4 L.

Lors de rette manifestation, on notait la présence à la tribune de :

— M. MAZEAUD, Secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

— M. Paul VAUCLAIR, Député des Hauts-de-Seine.

— M. Jean FONTENEAU, Maire de Clamart, entouré des adjoints et des conseillers municipaux.

— M. le Sous-Préfet d'Antony.

— M. MICHAUD, Directeur Départemental de la Police Urbaine des Hauts-de-Seine et de son épouse.

— M. François MARIAN, Directeur Départemental des Equipes Secouristes de la Croix-Rouge Française.

— M. CHAUMARD, responsable des équipes de Protection Civile, secteur Clamart-Vanves.

— Capitaine SCOLIEGE, Commandant la Gendarmerie de notre secteur.

Espérons qu'à la suite de ces manifestations, nous éviterons cet été des accidents mortels pour des Clamartois, et qu'en outre, des jeunes voudront apprendre le geste qui sauve, en suivant les cours organisés par la Croix-Rouge Française et par la Protection Civile.

Pour les cours de Secourisme Croix-Rouge Française, s'adresser à :

— M. MORCHOISNE, 77, rue de la Porte-de-Trivaux, 92140 Clamart.

Pour les cours de Secourisme Protection Civile, s'adresser à :

— M. MEUNIER, 48, rue du Trosy, 92140 Clamart.

Descente d'un blessé par les secouristes de la Croix-Rouge. (Photo LAPIERRE.)

EQUIPES SECOURISTES CROIX-ROUGE DE CLAMART

Leurs activités pour l'année 1973

Les E.S.C.R. de Clamart comptent trente-quatre secouristes actifs, dont certains ont acquis les spécialisations suivantes :
— Réanimation : quatorze ;
— Secourisme routier : quatorze.
— Radio : vingt ;
— Monitorat : six.

Les E.S.C.R. de Clamart ont assuré en 1973 :

— **Seize missions locales sur Clamart,** dont :
- le repas des Anciens, le 7 janvier ;
- les Journées du Sang, les 19 et 20 janvier ;
- les Journées du Secourisme, les 19 et 20 mai ;
- certains postes des fêtes de l'été, notamment la Pipiou-Parade, le 24 juin ;
- les sorties des Anciens des 5 et 7 septembre.

— **Dix postes de soins sur Paris.**
— **Neuf missions sur des communes voisines, dont :**
- les Jeux Olympiques des Enfants Handicapés à Chatenay le 2 juin.

— **Vingt-trois postes de secours sur route.**
— **Trois missions sur catastrophes :**
- accident du Tupolev 144 au Bourget le 3 juin ;
- incendie de Gévelot à Issy-les-Moulineaux dans la nuit du 10 au 11 juillet ;
- catastrophe aérienne de Saulx-les-Chartreux le 11 juillet.

— **Quatorze cours de secourisme** à la Cité de la Plaine, du 27 mars au 7 juin.
— **Trois manœuvres :**
- entraînement de secourisme routier le 6 mai à Chatenay ;
- exercice « Boulogne 73 » avec la Protection civile, le 26 mai ;
- alerte locale des E.S.C.R., le 23 décembre.

L'ensemble des activités des E.S.C.R. de Clamart pour l'année 1973 représente un total de **8 446 heures de travail** (soit quatre ans et demi de travail d'une personne à plein temps).

Jean MORCHOISNE.

les imprimeurs techniques
49, rue du Trosy - 92140 CLAMART
Téléphone : 642-72-35

PAULETTE FOURRURES
en tous genres
RÉPARATIONS - TRANSFORMATIONS - LUSTRE ET APPRÊT - NETTOYAGE - GARDE
Chevalier du Mérite Artisanal
46, rue des Closiaux
92140 CLAMART — Tél. : 642-05-21
PENSEZ A VOS GARDES ET NETTOYAGES
FERMETURE JUILLET-AOUT

cde
3, av. Jean-Baptiste-Clément
92140 CLAMART
TÉL. : 736-28-36
642-01-66
LIBRE SERVICE BOIS

DISTRIBUTEUR STOCKISTE
• Bois pré-travaillés : PROBOIS
• ESCALIERS ESCAMOTABLES
• ESCALIER HÉLICOIDAL « YSERON »
• FENÊTRES pour toits en pentes
• CRÉMAILLÈRES « SOVELLA »
• TIROIRS DE RANGEMENT « C.D. »
• PORTES DE SÉPARATION « M.G.E. »
• PORTES ACCORDÉON BOIS « PELLA »
• PORTES-MIROIR « WILLANDRY »
• « DALAMI »
Tout ce qui concerne votre intérieur
• PAPIERS PEINTS
• PEINTURES
• PANNEAUX DÉCORATIFS
DÉBIT A VOS MESURES
CONCESSIONNAIRE DES
• PORTES DE PLACARDS PLIANTES
pratiques — décoratives — pose facile

TOUTES ASSURANCES et COMPAGNIES
Cabinet P. JOUBERTON
AGENT « UNION ASSURANCES DE PARIS »
TOUS LES MARDIS ET SAMEDIS MATIN ET SUR RENDEZ-VOUS
61, rue Paul-Vaillant-Couturier
92140 CLAMART — Tél. : 642-02-29

ATELIERS DE FABRICATION D'OUTILLAGES
A - F - O
Siège social et Ateliers : 538, avenue du Général-de-Gaulle, CLAMART — Tél. : 642-18-39
Moules métalliques mécanisés pour alliages légers
Aluminium - Zamac - Moules Basse Pression
TRAVAUX SUR MACHINES A REPRODUIRE

MICHEL RENARD
ARTISAN
Couverture — Plomberie — Sanitaire
Toutes installations
CHAUFFAGE AU GAZ
CHAUDIÈRES (MURALES ET AU SOL)
TOUTES MARQUES
19, rue Voltaire, 92140 CLAMART
Tél. : 631-66-41
Devis gratuit — Crédit sur demande

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISE
COUVERTURE - PLOMBERIE
SCOP
Tél. : 736-03-70
10, RUE DUFFAUT, 92140 CLAMART — 642-41-70

Agence Citroën
"LE PARIS"
tél. : 642-67-49
7, rue de Vanves — 92 - CLAMART

MAÇONNERIE — ENTRETIEN
G. TISSOT
devis gratuit
7, allée Baudry, CLAMART (Seine)
TÉL. : 736-16-57 après 19 h

— TOUTE LA RADIO —
E. ROPTIN
14, rue Paul-Vaillant-Couturier, 92140 CLAMART — Tél. 642-25-07
Spécialiste couleur RADIOLA
dépannage rapide toutes marques, noir et blanc, couleur
SERVICE APRÈS VENTE
DISQUES — ÉLECTROPHONE — RADIO — CHAINE HI-FI — MENAGER

G. LEDOUX
DU CHOIX
LA CLOCHE D'OR
25, Av. JEAN-JAURES
CLAMART
642-17-57
BIJOUTERIE — ORFÈVRERIE
HORLOGERIE — JOAILLERIE

MENUISERIE - CHARPENTES
BOIS DE SCIAGE ET D'INDUSTRIE
ESCALIERS — PARQUETS
Spécialité de Cuisines — Installations de Magasins
sté s.o.v.a.b.
7 bis, rue Gabriel-Péri, 92 - CLAMART
Tél. : 642-45-29

Sortie Promenade de la Caisse des Écoles

LES GONDOLES DE VENISE

C'est sous un soleil magnifique que 163 enfants de Clamart, accompagnés de leurs professeurs, ont rejoint la Gare de Lyon, le mercredi 15 mai.

Les quatre collèges d'enseignement secondaire de Clamart, Maison-Blanche, Petits-Ponts, Alain-Fournier et Bretagne étaient représentés par des élèves choisis parmi les plus méritants dans les classes de troisième et de transition.

D'autres groupes de la région parisienne nous retrouvaient à la gare et ce fut la prise de position dans les compartiments, le bon départ à 18 h 16, en direction de Venise.

Avec le soleil toujours présent au-dessus du train, nous longeons la Vallée de la Seine, de l'Yonne et celle d'Armançon avant d'atteindre Dijon qui est notre premier arrêt. Nous avions eu le temps de saluer au passage la statue de Vercingétorix sur une colline et d'apercevoir la cathédrale de Sens.

Un petit repas froid fourni par le Comité d'Accueil, organisme qui s'est occupé de l'organisation générale du voyage, est le bienvenu.

La première nuit est assez agitée, ce qui est compréhensible, les enfants étant assez énervés par le départ.

Enfin tout se calme vers minuit et c'est le directeur du convoi qui nous réveille, en nous annonçant vers six heures du matin, le lendemain, la distribution du petit déjeuner.

Aussitôt, quelle surprise, dès que les yeux s'ouvrent. C'est dans une luminosité extraordinaire que nous apercevons la grande plaine du Pô, avec des ifs, de la vigne à perte de vue, étalée en parasol à deux mètres au-dessus du sol. Dans le fond, la neige couvre les sommets des Alpes et c'est avec un sentiment de joie et de gaieté que tous, nous voyons le soleil et la neige réunis, au-dessus de cette belle plaine verdoyante assortie de vergers et de quelques champs de céréales.

Tout arrive après un brin de toilette et Venise, tant attendue, apparaît dans le lointain. Venise, une de ces villes qui a inspiré tant d'artistes, tant de poètes, tant d'écrivains et de romanciers. Ville construite au milieu des eaux. Sans la connaître pour certains d'entre nous, comment ne nous émerveillerait-elle pas déjà par sa réputation.

La descente du train s'effectue dans un ordre parfait et sur le quai, les enfants rendent avec beaucoup de gentillesse leur salut aux nombreux italiens qui leur font des signes d'amitié.

Quelques minutes après, car nous n'avons pas de temps à perdre, le Vaporetti, bateau à moteur ,nous emporte après l'achat rapide de cartes postales en couleurs (deux francs français les douze) et de quelques diapositives.

Le bateau glisse sur le grand canal et les yeux sont grands ouverts pour admirer les palais, les belles maisons vénitiennes qui ont accès direct sur l'eau. Le passage au pont du Rialto nous permet de voir le marché et c'est l'occasion d'un premier mitraillage photographique en règle.

Ensuite, après l'accostage, face à la si séduisante place Saint-Marc, le Palais des Doges que nous visitons, nous émerveille avec les splendides peintures de Véronèse, de Tiépolo, les décoration éblouissantes et colossales de Tintoret, sans parler des nombreuses sculptures qui ornent ce que les Vénitiens appellent le Palazzo ducal et qui est l'expression de la puissance, de la richesse et de la gloire vénitienne.

Le passage dans les endroits les plus sombres du Palais, près des cachots, est plus inquiétant.

La pendule nous permet de visiter la Basilique Saint-Marc avant le déjeuner. La Basilique qui est la Cathédrale de Venise, a une façade éblouissante avec ses fresques peintes en couleurs.

A l'intérieur, il n'est pas possible d'énumérer toutes les richesses contenues dans cet édifice, qui nous laissait en admiration et plein de respect pour les œuvres d'art si nombreuses qu'elles soient d'origine vénitienne ou orientale.

Avec beaucoup d'émotion, nous quittons la Basilique et traversons la place Saint-Marc au milieu des célèbres pigeons.

Quelle matinée déjà ! Après le va-et-vient incessant des gondoles, des vaporetti et des canots automobiles sur le grand canal, la visite du Palais Ducal, de la Basilique, c'est le quartier libre pour les achats de souvenirs.

Aussitôt, c'est la ruée res enfants vers les gondoles miniatures et lumineuses, les verreries de Murano aux couleurs chatoyantes, etc.

Peu après, sans complexes, chacun et chacune déjeune de bon cœur avec pâtes et viande, hamburger, petits pois, glace et biscuits.

Regroupement de tous les élèves et des accompagnateurs ensuite. Nous retrouvons notre guide car nous en avons un, mais oui ! et nous partons visiter une verrerie dans laquelle nous assistons une nouvelle fois, émerveillés, à une démonstration de soufflage du verre.

L'ouvrier artiste, en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, fabrique devant nos yeux un beau petit cheval. Les appaudissements crépitent mais hélas la démonstration est courte et il faut repartir. Quelques enfants font de nouveau quelques acquisitions de sujets en verrerie.

Temps libre ensuite et chaque groupe selon son inspiration va laisser les siens faire, qui du shopping, qui des photographies, aller admirer les gondoles avec leurs gondoliers à grand chapeau avec ruban qui flotte au vent ou retourner au Palais des Doges ou à la Basilique.

Vers 16 heures, nous quittons les environs de la place Saint-Marc sur un grand vaporetti. Celui-ci nous emmène au milieu des quais du port de Venise et revient ensuite pour voguer avec nous et quelques dériveurs au milieu de la lagune, calme et tranquille, lagune inséparable de l'histoire de Venise.

De temps en temps, les envols des canots à moteur laissant dans leurs sillages de grandes gerbes d'écume, nous surprennent et semblent venir nous saluer.

Après cette bonne promenade sur l'eau, nous accostons au Môle et c'est un dernier coup d'œil aux gondoles, aux gondoliers, à la magnifique place Saint-Marc, à la lagune, car il nous faut maintenant repartir à pied jusqu'à la Gare.

A pied, eh oui !...

A travers la Meceria, une des rues les plus commerçantes de Venise, nous sommes gais, bien sûr, mais déjà, un peu d'amertume perçait.

La traversée de maintes petites ruelles et placettes s'effectue et les charmes de la vie calme et tranquille vénitienne sont appréciées. Pas de bruit de voitures sur ces petites places, quel bonheur !...

Nous retrouvons le grand canal que nous avions quitté le matin, et le pont Scalzi, presqu'en face de la Gare.

Comme il est encore tôt pour monter dans le train — celui-ci ne sera formé qu'à 19 heures — nous attendons, bien sagement, assis tous ensemble sur les marches de la gare.

Après avoir retrouvé le même train que le matin, les mêmes compartiments et les mêmes couchettes, nous quittons Venise avec trois quarts d'heure de retard, le regret au cœur mais avec la pensée de retrouver le lendemain matin, sa famille et ses camarades, et que de choses à raconter au retour...

Adieu Venise où nous espérons revenir plus longtemps, visiter les petites églises de Venise qui sont autant de musées aux innombrables œuvres d'art. Et peut-être, verrons-nous plus tard des mariages en gondoles ou d'autres exemples de la vie curieuse de Venise.

A Dôle, le train avait rattrapé son retard et à Dijon, nous avons pris congé des groupes de jeunes qui n'étaient pas de la région parisienne.

La Seine apparaît, la toilette se fait, les couvertures sont pliées et le petit déjeuner est avalé rapidement. La Gare de Lyon est atteinte et nous retrouvons nos cars respectifs afin de retourner à la porte de nos C.E.S. respectifs.

Que reste-t-il à dire, beaucoup d'autres choses !

Mais ce fut un merveilleux voyage, avec une organisation parfaite, seuls les petits repas froids étaient trop parcimonieux, surtout au retour, car après une journée pareille, il faut rattraper l'énergie perdue.

Ceci mis à part, tout s'est bien passé, il nous reste à féliciter les enfants dont la tenue tout à fait exemplaire a été remarquable et qui se sont montrés dignes de la confiance que leurs professeurs avaient mis en eux. C'est un grand merci qu'il faut adresser au personnel accompagnateur, enseignant ou de la Mairie qui a su être agréable et veiller à la sécurité de tous.

Merci à tous, à la Municipalité, à M. le Maire de Clamart, à la Caisse des Ecoles et au personnel enseignant.

Merci au Comité d'Accueil, organisme organisateur et à la prochaine, jeunes Clamartois.

P. MACE,
Administrateur de la Caisse des Ecoles Laïques de Clamart.

urbaine **W. berbet**
agent général :
Tél. : 645-27-13 — 642-92-65

UAP — UNION DES ASSURANCES DE PARIS

union **S. cure**
agent général :
Tél. : 642-06-61

73, avenue Jean-Jaurès — 92 - CLAMART

R. LOMBARD

bureaux et magasin

175, rue de la Porte-de-Trivaux

92140 CLAMART — Tél. : 631-63-91

Vente et pose :

parquets
plastiques
moquette
ponçage - vitrification
peinture
papiers peints
quincaillerie style
décoration
bois détail
location d'outillage

CRÉDIT CREDITELEC

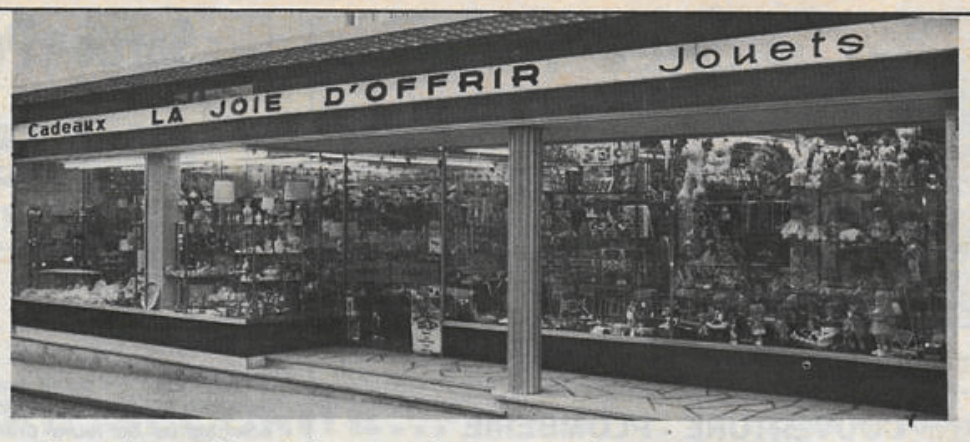

Pour les petits et les grands... venez à

LA JOIE D'OFFRIR

JOUETS • CADEAUX • LUSTRERIE

— ARTICLES DE VOYAGE ET POUR ÉCOLIERS —

8 et 10, avenue Jean-Jaurès, 92 - CLAMART — Tél. : 642-42-98

Entreprise R. BONHOMME

475, AVENUE DE LA LIBÉRATION **CLAMART — Tél. : 642-58-60**

Tous matériaux de construction et de décoration d'occasion

CHAFFOTEAUX SUD-OUEST

182, av. Jean-Jaurès
92140 CLAMART
Téléph. : 645-29-01 +

service après vente
entretien
vente pièces détachées

CABINET MOREAU

MADELEINE FABIANI, GÉRANTE

1 bis, avenue René-Samuel — **92140 CLAMART**
près de la Mairie **Tél. : 642-39-93**

ADHÉRENT A LA CAISSE DE GARANTIE F.N.A.I.M. SOUS LE NUMÉRO 1249

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

10, avenue Réaumur
92-CLAMART
Téléphone : 630-21-42

Olympia

OLYMPIA : une référence mondiale. **OLYMPIA :** la signature connue, appréciée, achetée, utilisée depuis 60 années dans plus de 100 pays. **OLYMPIA :** un programme inégalé de machines de bureau. **OLYMPIA :** le Conseil, l'Ingénieur, l'Organisateur des ensembles de machines de bureau dans l'entreprise. **OLYMPIA :** votre voisin dans 200 villes de France.

OLY 30

POMPES FUNEBRES GENERALES

27, rue du Trosy — **Tél. : 642-00-24**

ANNEXE : 337, avenue du Général-de-Gaulle
Tél. : 642-80-63

Avantages spéciaux aux Assurés Sociaux
et aux Organismes Mutualistes

Dans les moments difficiles P.F.G. votre conseiller pour toute la France

LES ORDURES EN SACS

Dans le Bulletin municipal de décembre 1973, à la page 13, j'invitais les riverains qui utilisent des sacs pour leurs ordures ménagères à les fermer correctement pour éviter un éparpillement.

J'ai reçu des plaintes contre le non-respect de cette façon de faire, et j'invite à nouveau chacun à y être attentif.

On me signale également qu'en certains endroits, des riverains sortent leurs ordures à toute heure du jour et même les dimanches et jours fériés.

Ce sont là des procédés qui nuisent à l'environnement et à l'esthétique.

On ne doit sortir les ordures qu'à partir de 6 heures du matin.

Maurice HERVET,
Maire-Adjoint.

assainissement voirie

LA VILLE SERAIT PROPRE SI...

A PROPOS DU STATIONNEMENT

Il est fréquemment remarquée que dans certaines rues de Clamart, les riverains se garent par habitude toujours du même côté, sans observer les règles du stationnement unilatéral par quinzaine.

Si on ne respecte pas les règlements du Code de la Route, il ne faut pas s'étonner que des P.V. soient parfois déposés.

A PROPOS DES PIGEONS

Il y a quatre ans, dans le Bulletin Municipal, j'étais intervenu au sujet de ces volatiles, dont les nuisances sont non seulement gênantes mais aussi préjudiciables à la santé de nos concitoyens.

Il faut savoir que les pigeons sont, dans la proportion de 75 %, infectés par le virus de l'hornithose, dangereuse pour les humains. Ce virus est, en effet, responsable de 12 % des troubles pulmonaires graves observés pendant la période hivernale.

D'autre part, tous les pigeons sont porteurs du germe de la toxoplasmose, affection qui, bénigne pour l'adulte, cause, lorsqu'elle atteint une femme enceinte, de graves malformations du fœtus.

Depuis peu je reçois de nouvelles plaintes, ce qui me laisse à penser que l'information de mars 1970 a dû être perdue de vue par beaucoup.

Il semble donc opportun de rappeler le texte de l'article 143 B du Règlement Sanitaire du département des Hauts-de-Seine ainsi libellé :

Article 143 B : Jet de nourriture aux animaux - Protection contre les pigeons vivant à l'état sauvage. — IL EST INTERDIT DE JETER DES GRAINES OU TOUTE NOURRITURE sur la voie publique pour y attirer les animaux errants ou vivant à l'état sauvage, NOTAMMENT LES PIGEONS.

Il est également interdit de jeter ou déposer des graines ou débris de nourriture dans les voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble (notamment les appuis de fenêtres), lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

La même interdiction s'applique dans les jardins, bois et promenades lorsque cette pratique favorise la multiplication des animaux errants ou sauvages et risque de compromettre les parterres et plantations.

Les propriétaires d'immeubles et de tous établissements publics ou privés ou leurs représentants, doivent faire obturer ou grillager toutes les ouvertures (notamment les sous-toits) susceptibles de donner accès aux pigeons ou de permettre la nidification. Ces dispositifs sont tenus constamment en bon état d'entretien.

Les propriétaires des bâtiments détériorés ou salis par les pigeons peuvent ainsi que leurs représentants faire procéder à la capture desdits volatiles, en vue de les transférer dans des lieux autorisés, en se conformant à la réglementation en vigueur, sous réserve que l'ordre public ne soit pas troublé et qu'aucun dommage ne soit causé à des tiers.

Les façades et parties d'immeubles souillés sont nettoyées et éventuellement désinfectées.

Chacun pourra constater qu'il est **absolument interdit de leur donner de la nourriture et que les propriétaires doivent prendre toutes dispositions utiles pour éloigner les pigeons de leurs bâtiments notamment en obturant les orifices.**

Il est vivement conseillé de grillager toutes les ouvertures susceptibles de leur donner accès afin d'empêcher la nidification et le repos des volatiles.

On peut aussi, le cas échéant, utiliser des produits chimiques agréés ayant pour effet de les chasser de leurs gîtes habituels.

Voilà des protections efficaces, parmi les différentes solutions possibles.

Nous invitons tous les intéressés à prendre sans tarder les dispositions nécessaires afin d'éviter l'intervention désagréable des services chargés de veiller aux exigences de la salubrité publique.

Maurice HERVET,
Maire-Adjoint.

"E.A.M. - STOP-COTE"
L'ÉLECTRONIQUE APPLIQUÉE A LA MÉCANIQUE
116-120, avenue Jean-Jaurès, 92140 CLAMART
Téléphone : 644-86-36 +
179, avenue Marguerite-Renaudin, 92140 CLAMART
— METROLOGIE DIMENSIONNELLE, AUTOMATISME —

DÉCHARGE — EXPLOITATION DE CARRIÈRES
TRANSPORT — TERRASSEMENT
— LOCATION — DÉMOLITION —
S. A. **C.H. BOTTEMANNE**
65, rue Pierre-Brossolette
92320 CHATILLON-SOUS-BAGNEUX — 642-86-87

j. peignon
CLOTURES EN CHATAIGNIER
TREILLAGES — PIEUX — TUTEURS
109, av. Victor-Hugo - 92140 CLAMART — Tél. : 642-00-42

VITRIFICATION DE PARQUETS
RABOTAGE — ENCAUSTIQUAGE — POSE DE PARQUETS
COLLÉ — LINO — MOQUETTE — DALLES PLASTIQUES
PIERRE RIGOT
194, avenue Henri-Barbusse
92140 CLAMART
Téléphone : 642-18-46
après 19 heures

×POUR VOS RÉCEPTIONS :
MARIAGES — COMMUNIONS — REPAS DE FAMILLE
(Service et Cuisine)
Faites appel à des Étudiants en HOTELLERIE
Tél. : 736-28-68 — 355-76-17

SPÉCIALISTE DES VERRES MULTIFOCAUX
SURDITÉ — LENTILLES DE CONTACT
30, av. J.-Jaurès, 92-CLAMART — Tél. : 642-03-30

Meubles A L'AUVERGNAT
1000 M² DE MEUBLES

Maison DI BONA
220, Avenue Victor-Hugo
92 - CLAMART
Tél. : 642.06.77
FERME LE MARDI

MEDECINS

service de garde

Le nom du médecin de garde peut être aussi obtenu en appelant le Commissariat de Police : 644-19-12

			JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
AOUDIA	5, rue Racine	736-67-63	21		8
AURENZAN	EF, 640, cité de la Plaine	642-62-70		15	
BARBIER	223, avenue Victor-Hugo	642-02-60			8
BOUVIER	157, avenue Jean-Jaurès	642-38-15			15
CHARBONNEL	140, avenue Jean-Jaurès	642-00-67		11	
CHAZELLE	33, avenue de la République	642-44-20	28	18	22
DAMLAMIAN	6, rue Paul-Vaillant-Couturier	642-01-09		18	
DOUBLET	2, rue Carnet	642-36-70		11 - 25	29
DUPRÉ	47, rue d'Estienne-d'Orves	642-03-22		7	1
HAMON	140, avenue Jean-Jaurès	642-00-67	21		
JOUGUET	EF, 640, cité de la Plaine	642-62-70	14		1
MARTINE	140, avenue Jean-Jaurès	642-00-67		4	
MAYARD	24, avenue Barbusse	642-21-90	28	15	
RAMES	140, avenue Jean-Jaurès	642-00-67	14		29
RAVOUS	EF, 640, Cité de la Plaine	642-67-70		4	
SCHECHTER	16, rue Voltaire	631-66-28	7		15
TREMBLIN	47, rue Paul-Vaillant-Couturier	642-15-12	7		22
ZEGEL	140, avenue Jean-Jaurès	642-00-67		25	

AGENCE OFFICIELLE

FIAT

— DAF

agent TOYOTA

Garage du Marché de la Fourche

224, avenue Victor-Hugo

92140 CLAMART **Tél. : 642-05-42**

MÉCANIQUE — TOLERIE — PEINTURE toutes marques
— VENTE DE VOITURES D'OCCASIONS toutes marques —
GARANTIE — CRÉDIT

- **prêt-à-porter**
- **Chemiserie**
- **Vêtement professionnel**
- **Imperméable**

« dans les meilleures marques »

A LA VILLE DE CLAMART

rayon Homme Fort

642-45-68 — 6, avenue J.-Jaurès (face Mairie) — **92 - CLAMART**

AGENT : **ACTA OERTLI — CHAPPÉE — CUENOD**

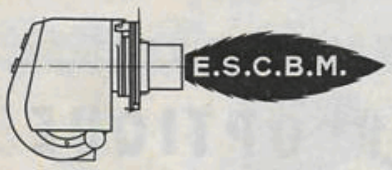

ENTREPRISE

G. Y. LUTAUD

10, impasse des Carnets
92140 CLAMART - 736-27-01

Dépannage rapide et entretien
Étude de Contrat

Spécialiste Brûleurs à mazout — Chauffage central — Gaz — Régulation
Entretien — Réglage — Ramonage

TOUTES TRANSFORMATIONS ET INSTALLATIONS EN TOUS GENRES — TOUTE PRODUCTION D'EAU CHAUDE

Clinique Chirurgicale de la

MAISON BLANCHE

32, rue G.-Huguet, 92 - CLAMART
Tél. : 644-56-30

✳

CHIRURGIE GÉNÉRALE — CHIRURGIE DIGESTIVE — CHIRURGIE DES VOIES URINAIRES — GYNÉCOLOGIE — ORTHOPÉDIE — VARICES O.-R.-L. — OPHTALMOLOGIE — RADIOLOGIE

Tous examens pré-opératoires (analyses, radios, électrocardiogrammes)
Établissement conventionné : Sécurité Sociale et toutes autres caisses (militaires, agricole, R.A.T.P., S.N.C.F., etc.)
Établissement agréé : Toutes les Mutuelles
Radiologie
Consultations de chirurgie tous les jours sur rendez-vous
Service d'ambulance gratuit pour assurés sociaux
Autobus : 162 - 189 - 191 (arrêt à 5 minutes de la Clinique)

AMBULANCES JOUR ET NUIT
Tél. : 736-69-22

Sté Pierre NANTOIS

Maison fondée en 1850
Entreprise qualifiée

Pour tous chauffages — plomberie sanitaires — couvertures

INSTALLATIONS DE LABORATOIRES PLOMBERIE D'ART ET INDUSTRIELLE

TOUS CHAUFFAGES

40, rue d'Estienne-d'Orves, **92-CLAMART — 642-21-00**

PHARMACIENS

service de garde

			JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
AZAN et SAADA	47, avenue Henri-Barbusse	642-22-69				
DERRE	45, rue Lazare-Carnot	642-06-41				
DUCLAUX	202 bis, avenue Jean-Jaurès	642-00-62		7		
DUCLAUX	45, avenue A.-Schneider	642-03-00	2 et 3			
DU VERDIER	16, avenue Jean-Jaurès	642-03-74	9			
NAVARRO	136, avenue Jean-Jaurès	642-35-74	16			
LEROUX	12, rue Hébert	642-07-19	23			
HUGUET	57, avenue Jean-Jaurès	642-02-87	30			
BELLENGER	26, avenue Jean-Jaurès	642-00-83		14		
VERGER	181, avenue Victor-Hugo	642-04-71		21		
CATE	8, rue Paul-Vaillant-Couturier	642-05-85		28		
DELAUNAY	38, rue de la Porte-de-Trivaux	642-15-70		28		8
PERREAU	76, rue du Pavé-Blanc	642-88-13			4	15
DOUARD	Centre Commercial, cité de la Plaine	642-71-69			11	22
LAURAIN	6, route du Pavé-Blanc			7	15 - 18	29
LEDON	Angle route Garenne-rue Bourcillière	736-66-30		14	25	
ALBOUY	337, avenue de la Libération	642-89-27		21		1er

A LA VILLE D'ISSY

La boutique du vêtement pour hommes élégants

Rayon Spécial "JEUNES"

19, rue Ernest-Renan, ISSY-LES-MOULINEAUX — Tél. 642-03-46

Faites confiance aux Annonceurs de votre bulletin...

URGENCES :

COMMISSARIAT DE POLICE :
3, rue G.-Huguet — **Tél. : 644-19-12**

POSTE DE POLICE :
Place Maurice-Gunsbourg — **Tél. : 642-27-34**

POMPIERS :
234, avenue Victor-Hugo — **Tél. : 642-01-86**

LABORATOIRES SERGANT
ANALYSES MÉDICALES — Agréé par la Sécurité Sociale n° 1661
235, av. V.-Hugo, **CLAMART** - Tél. **642-32-93, 644-32-93**
Jour et Nuit, Dim. et Fêtes : 387-39-49 — Autobus 189 (arrêt Hébert)

Clinique des Vallées
6, rue des Vallées, 92290 CHATENAY-MALABRY

- maternité
- chirurgie gynécologique
- radiologie
- laboratoire d'analyses
- kinésithérapie

Tél. : 702-63-77 + 350-22-00

METRO : Ligne de Sceaux. Stations : Robinson ou Sceaux. — AUTOBUS 194-198. Stations : Petit Châtenay ou Mairie de Châtenay — 179. Station : les Vallées.

Clinique du Bois de Verrières
66, rue du Colonel-Fabien, 92160 ANTONY

- chirurgie générale
- chirurgie des enfants
- chirurgie digestive
- urologie
- orthopédie
- gynécologie
- service d'urgences
- radiologie
- laboratoire d'analyses

Tél. : 666-04-72 +

METRO : Ligne de Sceaux. Station : Antony. — AUTOBUS 196. Stations : F.-Mollé ou J.-Perrin. — AUTOBUS 179. Stations : Sully Prud'homme.

Cliniques placées sous la même Direction, conventionnées avec S. S. et principales Mutuelles.

clinique du plateau
5 et 7, rue des Carnets — **92 - CLAMART**
conventionnée par la Sécurité Sociale et les principales mutuelles
Tél. : 736-38-80 (lignes groupées)

CHIRURGIE GÉNÉRALE
CHIRURGIE DES VOIES URINAIRES
CHIRURGIE DES VOIES DIGESTIVES
CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE — O.-R.-L.
— KINÉSITHÉRAPIE — MASSAGES —
RADIOLOGIE

AUTOBUS 190 - 195
AMBULANCE GRATUITE POUR LES ASSURÉS SOCIAUX

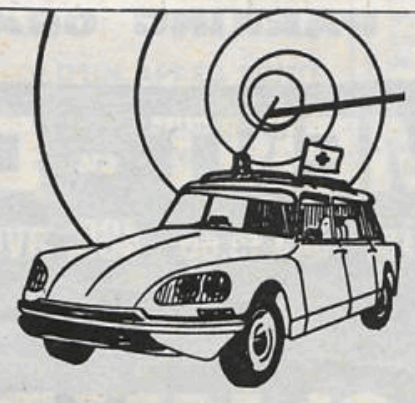

AMBULANCES à CLAMART

BOUTTIER **642.73.92**
53, route de la Garenne

EXPRESS **644.24.24**
139, rue de la Porte-de-Trivaux

NUIT et JOUR **736.69.22**
(Municipal)
175, rue de la Porte-de-Trivaux

- CONVENTIONNÉES Sécurité Sociale et Mutuelles
- PERSONNEL DIPLOMÉ
- TOUTES DISTANCES
- LOCATION et VENTE de tout matériel médical

PHOTO CINÉ SON

SEPHAC

PARIS-16e
PARIS-15e
PARIS-12e
92-Boulogne
92-Clamart
94-Gentilly

PHOTO CINÉ SON

un nouveau magasin
photo-ciné-son

SEPHAC

12, rue de Vanves
Tél. : 642-20-97

- Les meilleurs prix sur tout le matériel
- Un service rapide et une remise sur les travaux développements et tirages photos et films

SPÉCIALISTE DES GRANDES MARQUES :
AGFA - AHEL - ASAHI PENTAX - BAUER - BEAULIEU - CANON - DURST EUMIG - FUJI - GAF - HEURTIER - ILFORD - KODAK - KOMURA - LEITZ LUMIÈRE - MAGNON - MINOLTA - NIKON - NORIS - PATERSON - POLAROID PRAKTICA - PRESTINOX - ROLLEI - ROWI - SANKYO - SILMA - SFOM SOLIGOR - SPRINT - VITO - TOG - VIVITAR - ZÉNITH.

GARAGE DU CENTRE
BATHEDOU
AGENT OPEL

CONCESSIONNAIRE
MORRIS M.G. RILEY
PRINCESS INNOCENTI
39, av. Victor-Hugo, 92140 CLAMART - Tél. 642-05-45

AGENCE MÉTAYER
AGENT IMMOBILIER AGREE

IMMOBILIER 200 bis, avenue Jean-Jaurès, à CLAMART
TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
— GÉRANCES — SYNDIC —
Tél. : 644-70-00
SUCC. : 20, Grde-Rue, SÈVRES - Tél. 027-00-24

VOYAGES
TOUS VOYAGES S.N.C.F., AIR, MER
— SÉJOURS — CROISIÈRES —
LOCATIONS : VOITURES, SPECTACLES
Tél. : 645-00-00
Licence No B-71058

GIFFARD
Maison fondée en 1924
MENUISERIE ET CHARPENTE
S.A. des Êts — Qual. OPQCB 211-2210 ****
agencement escaliers
parquets fermetures
plafonds cuisines
17, av. Schneider, CLAMART - Tél. 642-32-86, 642-78-73

MIROITERIE de CLAMART
ISOLAR®
VITRAGE ISOLANT
475, avenue du Général-de-Gaulle - CLAMART
Tél. : 631.19.26
INSTALLATIONS DE MAGASINS ET D'APPARTEMENTS ● REMPLACEMENT DE CASSE ● ENTRETIEN DE PORTES SÉCURIT ● ISOLATION PHONIQUE ET THERMIQUE DES FENÊTRES ● CABINE DE DOUCHE EN GLACE ● TOUTES GLACES OU VERRES SUR MESURES ● VERRES DE COULEURS
DEVIS GRATUIT SANS ENGAGEMENT

GILDA MANESSE
PARKING GRATUIT
AMEUBLEMENT - DÉCORATION
34, rue Paul Vaillant-Couturier 644.13.60 489, avenue du Gal de GAULLE 644.35.17
OUVERT jusqu'à 21 H
CLAMART
OUVERT jusqu'à 20 H

Dépôt légal 3e trimestre 1974 — Le Directeur de la Publication : J. MORTEROLLE

IMPRIMERIE DE BUSAGNY - 95520 OSNY